

Groupe de travail Production – Diffusion
Relevés de conclusions de la réunion du 16 novembre 2021

Etaient présents à cette réunion :

Salariés

Julien Debove – SAMPL CGT

Léo Jeannet – SAMPL CGT

Alexandre Lamothe – SUD Culture

Employeurs

Laury Colombet – Collectif marionnettes AURA / Thémaa

Anne Decroly – FEVIS / Profedim

Anna Delaval – SCC

Julie Duchènes et Nelly Vial – Regroupement des compagnies de danse en AURA

Pierre Dugelay – Jazz(s)RA / SMA

Lila Fourcade – AFO

Joséphine Gelot – Fédération des arts de la rue

Diane Loichot – Grand Bureau

Anne-Hélène Maussier – Groupe des 20 / Le Maillon

Sophie Prémey – SYNDEAC

Etat et collectivités

Bastien Colas – DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

Anne-Claire Durand et Cedric Pellissier – Région Auvergne-Rhône-Alpes

Coordination

Marjorie Glas – coordination COREPS

Marie-Laurence Sakaël – Auvergne-Rhône-Alpes spectacle vivant

Synthèse des sujets abordés : p.2

Détail des échanges : p.4

SYNTHESE DES SUJETS ABORDES

- Tour de table des membres du groupe
- Rappel des missions du groupe de travail

L'objectif visé par ce groupe de travail n'est pas seulement d'opérer des constats mais bien de concevoir des préconisations à l'usage des élus, des techniciens et des acteurs culturels.

Les attentes suivantes ont été identifiées en plénière puis par le comité de pilotage du COREPS :

- Evaluer les dispositifs de soutien à la production et à la diffusion existants, produire des préconisations permettant de sortir du blocage actuel du cycle de production / diffusion
- Proposer des modalités alternatives de production et de diffusion
- Aborder la question de la transition écologique dans les modalités de production et de diffusion de l'offre
- Aborder la question des discriminations (et notamment de l'égalité hommes/femmes) dans les modalités de production et de diffusion
- Effectuer un point régulier sur la fréquentation des salles en essayant d'identifier celles qui ont des difficultés qui ont été accrues par la crise

- Premiers échanges autour de thèmes considérés comme urgents par le comité de pilotage

1- Abondance de l'offre, saturation de la chaîne de production

Sont énoncés des constats partagés, qui font l'objet d'analyses variables :

- Difficultés à assurer la diffusion pour les artistes : selon certaines organisations, les baisses de billetterie affecteraient les budgets dédiés à la diffusion
- Surabondance de l'offre dans les salles : selon certaines organisations, cette situation aurait un effet délétère sur les équipes permanentes, qui auraient des difficultés à tenir le rythme. L'accentuation du rythme est-elle réelle ou ressentie ?

Des discussions sont également engagées autour des sujets suivants :

- Quelles solutions pour relancer le cycle de production ? Faut-il délaissier les anciennes créations pour favoriser une reprise ou au contraire aider à la diffusion des anciens répertoires quitte à diminuer le nombre de créations ?
- Les difficultés liées à la diffusion sont plus anciennes que la crise, cela incite plusieurs organisations à repenser les logiques qui fondent le système actuel : faut-il aller vers une logique de décroissance de l'offre permettant d'assurer une meilleure diffusion ? faut-il imaginer des lieux de diffusion plus nombreux et plus variés, qui permettraient de toucher un public plus large ?
- L'affaiblissement de la diffusion amène à interroger les critères actuels de subventionnement, largement fondés sur le nombre de dates de tournées
- Une discussion émerge également concernant la nécessité pour les lieux de diffusion de mieux se coordonner pour favoriser une diffusion plus importante aux artistes et casser la logique de concurrence entre salles.

2- Fréquentation des salles

- Un constat partagé est fait de la baisse de la fréquentation dans les salles qui se situe entre -30 et -50% selon les lieux. Cette baisse varie selon les territoires, mais semble impacter toutes les disciplines artistiques.
- Cette baisse de la fréquentation s'accompagne d'un changement d'habitudes du public, qui anticipe moins ses sorties, et tend à réserver en dernière minute : ces transformations affectent les conditions d'accueil du public (anticipation des jauges, manque de personnel en billetterie) et la capacité des salles à avoir un budget prévisionnel fiable

- Il est cependant noté une augmentation importante de la demande de spectacle en direction du public scolaire

3- Evaluation de dispositifs de diffusion hors des lieux dédiés

- Un point est fait sur deux dispositifs existants : le GIP cafés culture qui doit favoriser l'emploi déclaré et la diffusion dans les cafés concerts / le système des paniers artistiques portés en région Auvergne-Rhône-Alpes par Ouvrir l'Horizon AURA.
- Concernant le GIP Cafés culture, le constat est fait d'un manque d'information des cafetiers. Il est également proposé un élargissement du dispositif à d'autres lieux non dédiés au spectacle (EHPAD, centres sociaux, etc.)
- Il est plus généralement suggéré de repenser les espaces de diffusion du spectacle vivant et d'imaginer des systèmes de soutien alternatif (élargissement des GIP, 1% culturel sur les travaux publics, etc.)

- **Organisation du groupe**

Le groupe de travail identifie les trois prochains thèmes qui seront abordés :

- 1- Réunion consacrée aux dispositifs de soutien à la production et à la diffusion dans le contexte actuel : évaluation des dispositifs existants, préconisations de dispositifs de soutien permettant de sortir du blocage actuel
- 2- Comment inventer de nouveaux modèles de diffusion ?
- 3- Prendre en compte la question écologique dans la production et la diffusion de l'offre culturelle (invitation du Shift project)

La prochaine réunion aura lieu le 3 janvier 2022 de 16h à 18h en visioconférence.

Il est proposé qu'une réunion sur trois ait lieu en présentiel.

DETAIL DES ECHANGES

Tour de table : présentation et attentes des organisations présentes

Julien Debove représente la CGT. Il souhaite s'intéresser aux dispositifs nouveaux susceptibles de favoriser l'emploi et d'éviter la précarisation des métiers artistiques (cf. paniers artistiques notamment)

Anne-Claire Durand représente ici la région Auvergne-Rhône-Alpes et est en charge de la danse, du cirque et de la musique contemporaine et classique la Région

Cédric Pellissier représente également la Région, est en poste sur des missions transversales concernant notamment l'emploi et formation. Il suit à ce titre les travaux du COEF et du COREPS.

Diane Loichot vient de prendre son poste en tant que déléguée générale de Grand Bureau. La représentation des musiques actuelles au COREPS est en train d'être formalisée entre les différents réseaux et syndicats qui en sont membres (FAMDT, SMA, Jazz(s)RA, Grand Bureau)

Anne-Hélène Maussier est la directrice du théâtre Les Quinconces à Vals-les-Bains. Elle représente ici le groupe des 20 et le Maillon.

Léo Jeannet est trompettiste, intermittent. Représente ici la CGT. Il fait également partie de l'association OH Aura, qui propose des paniers artistiques.

Bastien Colas est directeur adjoint à la création artistique et aux industries culturelles à la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes. Il ne sera pas le représentant de la DRAC dans ce groupe mais il pallie aujourd'hui au manque ponctuel de personne à la DRAC.

Nelly Vial est porte-parole du regroupement des compagnies chorégraphiques AURA. Elle vocation à faire remonter les positions et problématiques spécifiques au secteur de la danse.

Joséphine Gelot représente la Fédération des arts de la rue. Les arts de la rue sont un secteur plus qu'une discipline car il existe un très grande diversité des forme ; elle représente les lieux, compagnies et personnes qui ont vocation à travailler dans des lieux non dédiés au spectacle et avec un public non convoqué a priori. Elle vient à cette avec un cahier de doléances du secteur de la part de ses collègues.

Sophie Présumey est administratrice de production de la compagnie Cassandra, et représente ici le SYNDEAC.

Alexandre Lamothe représente SUD Culture. Il appelle à ce que les politiques publiques n'oublient pas les plus précaires des métiers relevant du spectacle vivant (jeunes en insertion professionnelle, auteurs), et s'intéresse non seulement aux intermittents mais également au sort des salariés permanents.

Anne Decroly représente ici la FEVIS et PROFEDIM. Dans le cadre de ce groupe, elle souhaite faire remonter les inquiétudes et les doléances des ensembles vocaux qui se sont retrouvés très seuls pour affronter la crise. Elle fait le constat d'un blocage dans la chaîne de production.

Anna Delaval est porte-parole du en région, ce qui représente une trentaine de compagnies de cirque.

Pierre Dugelay représente ici Jazz(s)RA et le SMA. Jazz(s)RA regroupe aussi bien des artistes que des producteurs, des diffuseurs et des écoles. Jazz(s)RA et le SMA expriment le souhait d'une meilleure coordination des plans de relance à destination du secteur.

Lila Fourcade représente ici l'association française des orchestres. Elle appelle à réfléchir autour des problématiques qui se sont posées et se posent avec la crise. Le COREPS devrait permettre de créer de nouveaux liens.

Julie Duchènes représente, avec Nelly Vial, le regroupement des compagnies de danse en AURA, réseau créé en juin 2020.

Laury Colombet représente le collectif marionnettes AURA/ Thema. Dans le cadre de ce groupe, elle appelle à réfléchir à ce qui pourrait être inventé en matière de production et de diffusion, à l'instar des paniers artistiques.

Rappel des missions du groupe de travail

Marjorie Glas, coordinatrice du COREPS, rappelle ensuite quels thèmes de travail ont été identifiés en plénière pour ce groupe :

- Point sur la situation post covid, gestion de la situation actuelle de surabondance de l'offre
- Dans le contexte actuel, nécessité de re-questionner les dispositifs classiques d'aide à la production et à la diffusion, et réfléchir à des modalités alternatives de production et de diffusion
- Suivre les dispositifs de diffusion alternatifs aux salles de spectacle identifiées : GIP-café culture, paniers artistiques
- Aborder la question de la transition écologique dans les modalités de production et de diffusion de l'offre

Ces thèmes ont été soumis au Comité de pilotage qui a identifié les points les plus urgents à traiter :

- Abondance actuelle de l'offre : que faire face à cette situation de blocage du cycle de production / diffusion > élaborer une série de préconisations
- Point permanent sur la fréquentation des salles en essayant d'identifier celles qui ont des difficultés accrues par la crise
- les questions d'égalité HF, de diversité, d'éco-responsabilité seront des sujets transversaux à tous les groupes de travail COREPS.

Le comité de pilotage a rappelé que ce groupe de travail devait élaborer des propositions concrètes.

Marjorie Glas fait ensuite un point concernant l'organisation générale des groupes :

- les groupes sont autonomes pour décider des modalités des réunions (présentiel / distanciel, lieux de réunion), de leur temporalité (dans les limites du cadre fixé par le règlement intérieur : maximum 1 fois par mois et minimum 1 fois tous les 3 mois)
- les ordres du jour seront fixés à chaque réunion pour la réunion suivante et pourront ensuite être abordés jusqu'à 10 jours avant la réunion
- les réunions devront aboutir à des relevés de conclusion mais également à des préconisations concrètes
- la diffusion des travaux s'opérera de la manière suivante : ils remonteront à la DGCA trois à quatre fois par an dans le cadre d'un comité des COREPS ; la DRAC s'engage à transmettre les résultats du travail mené au ministère ainsi que dans les CLTC ; il convient enfin à chacun.e de veiller à la diffusion des travaux en interne de l'organisation qu'il/elle représente.

Afin de faciliter la diffusion des travaux, des outils de communication sont mis en place : une page internet sur laquelle tous les comptes rendus de réunions seront téléchargeables ; une newsletter bimestrielle faisant état des travaux du COREPS.

Thème 1 – abondance de l'offre, saturation de la chaîne de production : tour de table sur la situation actuelle, évocation de proposition de travail

Anne Decroly (FEVIS / Profedim) constate une énorme baisse de la programmation car les concerts annulés sont reportés en 2023. Elle identifie une différence entre programmeurs : certains reportent, d'autres reprogramment et d'autres encore reprogramment en faisant table rase des anciens choix de programmation. Elle soulève également le fait que la baisse de fréquentation des

salles est utilisée comme un argument pour les annulations. S'agissant des dispositifs de soutiens, elle explique que la production est aidée, mais qu'il n'y a pas de diffusion derrière.

Anna Delaval (SCC) souligne l'importante disparité des situations selon les compagnies, ce qui empêche de faire état d'un constat clair. Il y a celles par exemple qui n'ont pas essayé de reporter pour maintenir les salaires. Il y a des productions mortes-nées et on assiste à un effondrement des montages de production. Elle exprime une grosse difficulté à tourner les projets lourds notamment. Elle dit avoir déjà entendu l'argument de la baisse de la billetterie et de ses effets sur les moyens en production. Les compagnies sont le dernier maillon de la chaîne. Quel choix face à cet engorgement de créations ? On sauve les spectacles ou on écrase tout ? Chacun se bat avec sa propre histoire artistique. On ne sait pas comment réagir collectivement.

Anne-Hélène Maussier (Groupe des 20 / Maillon) indique qu'avant même le COVID, la durée de vie très courte des spectacles était déjà en réflexion. Deux problèmes principaux se posent s'agissant de la diffusion : le problème financier et le problème de la fréquentation du public qui se situe entre -50 et -30%, selon les lieux. Cela n'incite pas à multiplier la diffusion. Elle appelle à revoir le modèle économique qui organise le secteur, mais collectivement. Les salles des grandes agglomérations sont celles qui perdent le plus de public. En milieu rural, il y a moins de concurrence. Chaque structure fait aujourd'hui comme elle peut. Il n'y a pas de prétexte pour annuler des spectacles dont on ne veut plus.

Alexandre Lamothe (SUD Culture) souligne la surabondance de l'activité et ses effets sur les équipes, qui ont du mal à tenir la cadence et se sentent découragées face à des salles qui ne se remplissent pas. Les emplois permanents sont en grosse tension : il existe d'importantes difficultés à recruter car beaucoup de gens sortent de la profession.

Pierre Dugelay (Jazz(s)RA / SMA) indique que dans le secteur des musiques actuelles, il y a eu majoritairement des reports de dates. Les annulations commencent à être décidées sur les tournées internationales. Il insiste ensuite sur l'existence de problématiques très différentes entre l'industrie musicale et ce qu'il nomme l'artisanat musical, plus proche du secteur public. Le fait que le CNM prenne en compte de la même manière ces deux secteurs est problématique. S'agissant de l'activité des musiciens, l'enjeu le plus urgent est de les mettre au travail sur un rythme normal et de démarrer rapidement un nouveau cycle de création. Cela interroge quant à l'intérêt de continuer à assurer des reports de dates. Il faut que les lieux dialoguent entre eux pour se mettre d'accord autour d'une stratégie commune. Il est important d'intégrer aux différents échanges les lieux n'appartenant pas aux réseaux habituels (cafés concerts) car ils font partie intégrante des tournées.

Julien Debove (SAMPL CGT) considère qu'il est difficile de concevoir qu'une création puisse cesser de tourner brutalement. Il faut au contraire mettre en valeur les créations de 2019 et 2020.

Nelly Vial (regroupement des cles de danse en AURA) insiste sur le fait que les problématiques de production et diffusion étaient déjà présentes avant la crise. Cette reprise lui semble également plus rapide. Il s'agit d'un ressenti de la part des compagnies mais également d'un sursystème réel. La question de la relance des cycles de création se pose bien évidemment, mais le Covid a fait émerger une perte de sens dans le système de production / diffusion classique. Elle appelle à valoriser d'autres activités que le spectacle en lui-même : la recherche, les à-côtés, etc.

Joséphine Gelot (Fédération des arts de la rue) précise que dans les arts de la rue, le modèle de diffusion s'inscrit entre avril et octobre, souvent dans le cadre de festivals. Elle insiste sur l'inégalité existante entre territoires, avec des préfets qui choisissent d'annuler des festivals et d'autres non. La

remise en question des festivals par les pouvoirs publics les a amenés à réfléchir en saison et à organiser des petits temps de programmation. Elle rappelle par ailleurs que le modèle de diffusion des arts de la rue ne repose pas que sur les structures mais également sur les collectivités locales, qui sont devenues très frileuses dans le contexte sanitaire actuel. En outre, les aides à la diffusion ont été trop peu nombreuses dans le secteur : aucun professionnel ne s'est déplacé sur les festivals en 2021, et la diffusion est du coup très territorialisée. Enfin, elle indique que la fédération des arts de la rue souhaiterait mettre la question écologique à l'ordre du jour des travaux de ce groupe.

Sophie Présumey (SYNDEAC) confirme les expériences qui viennent d'être racontées. Elle invite à questionner la culture productiviste qui pré-existait avant le Covid, avec des spectacles qui tournent peu alors qu'ils ont récolté les moyens de la production, ainsi que ce goût de la nouveauté, très valorisé dans le secteur. Elle appelle à porter un regard valorisant sur des spectacles plus anciens. Elle appelle également à traiter de la question de l'émergence dans ce groupe de travail et à penser la diffusion pour les compagnies qui n'ont pas encore de réseau.

Lila Forcade (AFO) précise quelles sont les problématiques qui traversent les orchestres. Les cycles de production y sont courts, les activités actuellement très nombreuses : les équipes sont fatiguées, elles ont des objectifs de production à tenir, mais le public ne suit pas en raison de la suroffre actuelle. Elle appelle à créer des instances de programmation communes et mieux coordonnées.

Anne-Hélène Maussier (Groupe des 20 / Maillon) rappelle que la groupe des 20 organise des réunions de programmation qui permettent la mise en œuvre de tournées cohérentes. Elle appelle également à ce que ce groupe réfléchisse à toutes les actions EAC qui sont demandées aux artistes en marge de l'achat des spectacles qui prennent de plus en plus de place et interrogent, in fine, le métier des artistes.

Laury Colombet (Thema) explique que la crise est venue mettre en exergue une surproduction déjà existante. Les compagnies sont mises dans une logique de concurrence pour être visibles. Il est nécessaire de réinventer le cycle production-diffusion. Et d'inventer d'autres espaces de diffusion : les paniers artistiques, les théâtres de verdure, les lieux privés, les espaces ruraux.

Pierre Dugelay (Jazz(s)RA) reprend la parole et précise qu'en musiques actuelles, on parle plutôt de renouveler les répertoires. Dans le secteur, l'aide à la diffusion a également été très forte. A Lyon, les salles ne sont pas vraiment en concurrence actuellement, mais il paraît nécessaire d'améliorer le dialogue entre salles sur certains territoires. Il serait intéressant de mener un état des lieux territorialisé sur les besoins en matière d'offre culturelle, afin de repenser les politiques culturelles dans une dynamique de l'offre. S'agissant de la prise en compte de la question écologique dans les problématiques de production / diffusion, il demande à avoir des chiffres qui permettront de discuter concrètement de bilan carbone. Par exemple, ce qui est souvent le plus polluant, ce ne sont pas les déplacements des artistes, mais ceux du public.

Léo Jeannet (SAMPL CGT) insiste sur la difficulté à être correctement rémunéré dans les petits lieux pour le travail de répétitions. Il est ainsi difficile de faire financer un renouvellement du répertoire ou l'adaptation d'un spectacle. Par ailleurs, il indique que les paniers artistiques représentent un outil intéressant qui permet à la fois de salarier correctement les artistes et de tourner sur des circuits courts, plus écologiques.

Nelly Vial (regroupement des cles de danse en AURA) souhaiterait que les projets des compagnies soient financés plutôt que seulement les créations. Cela permettrait de prendre en compte différentes temporalités de travail, et le caractère multiple des projets menés.

Diane Loichot (Grand Bureau) insiste sur la coexistence de deux univers fonctionnant à des vitesses différentes dans le secteur des musiques actuelles : l'industrie musicale et l'artisanat – et appelle à prendre en compte leurs spécificités. Elle fait un point sur les nouvelles pratiques du public qui ont pu être observées : le caractère imprévisible du public, qui ne réserve plus en amont, pose des problèmes d'organisation en termes de jauge et de modalités d'accueil du public.

Julie Duchènes (regroupement des cics de danse en AURA) constate également que le public a changé ses habitudes. Elle considère qu'il faudrait penser cette question avec les difficultés de diffusion (date unique en danse). Il est nécessaire d'améliorer la communication entre les structures de diffusion, de relancer des plateaux partagés, de faire coopérer les compagnies, les chargés de relations publiques et les programmeurs.

Thème 2- La fréquentation des salles

Pierre Dugelay (Jazz(s)RA/SMA) insiste sur la disparité des situations selon les lieux. Il faudrait avoir des chiffres, un renouvellement de l'étude du ministère consacrée aux publics serait utile. Il semble cependant que ce sont les artistes émergents qui souffrent le plus de la désaffection du public.

Alexandre Lamothe (SUD culture) considère que, pour comprendre la désaffection du public, il faut réfléchir aux changements qui se sont opérés dans les pratiques d'accueil. Le pass sanitaire peut être rédhibitoire, le port du masque également, comme l'ont été les contrôles vigi-pirates. Les festivals pirates qui n'appliquent pas ces normes sécuritaires n'ont pas de problème de public. Il faut trouver davantage de liberté et de convivialité dans les lieux. Par ailleurs, l'affaiblissement des réservations à l'avance peut se comprendre dans le contexte d'incertitude actuel lié au Covid.

Joséphine Gelot (Fédération des arts de la rue) confirme que le public est présent lorsqu'il n'y a pas de contrôles. S'agissant du public, s'il est nécessaire de le quantifier, il faut également penser à la qualité de la relation.

Anne-Hélène Maussier (Groupe des 20 / Le Maillon) considère que le déficit de fréquentation n'est pas uniquement lié au pass sanitaire. Le contexte du confinement a également induit un changement des pratiques. Le travail mené jusqu'ici auprès du public pour favoriser les découvertes s'est écroulé.

Lila Forcade (AFO) appelle à réfléchir collectivement à la question de l'accueil du public pour mieux envisager l'avenir. Les mesures sanitaires applicables sont en effet parfois opaques, notamment concernant l'éducation artistique et culturelle.

Pierre Dugelay (Jazz(s)RA / SMA) considère qu'il faudrait trouver une cohérence pour l'accueil dans les salles, que ce soit pour leurs utilisateurs (amateurs et professionnels) que pour les spectateurs des salles, afin d'avoir une vision globale. Il appelle par ailleurs à une communication générale autour de la sécurité des salles de spectacle, susceptible de rassurer une fraction du public.

Nelly Vial (regroupement des cics de danse en AURA) précise qu'il y a en revanche une énorme demande sur les représentations scolaires.

Diane Loichot (Grand Bureau) explique que dans les musiques actuelles, il y a une perte spécifique du public des 15-25 ans, mais qui est antérieure à la crise sanitaire et qui est lié à un changement de pratique de la musique (émergence des MAO notamment) et de l'écoute (hip-hop).

Alexandre Lamothe (SUD culture) ajoute que l'empilement de règlementations dans les lieux fait ce sont de moins en moins des espaces de liberté. Le succès des free parties en atteste.

Anne-Claire Durand (Région Auvergne-Rhône-Alpes) dit avoir eu des remontées d'expériences très variables en termes de fréquentation, parfois concernant des festivals ou des lieux accueillant un public similaire.

Lila Forcade (AFO) explique que les festivals n'ont pas véritablement perdu leur public et que cela s'explique probablement par le fait qu'il y a beaucoup de vacanciers.

Anne-Hélène Maussier (Groupe des 20 / Le Maillon) ajoute que le différentiel de fréquentation varie plutôt selon les territoires que selon les disciplines artistiques concernées.

Thème 3 – le suivi des dispositifs de diffusion hors des structures dédiées

Il est proposé que ce groupe de travail évalue les dispositifs GIP Cafés culture et Paniers artistiques (Ouvrir l'Horizon AURA) en tant que pourvoyeurs de nombreuses dates de diffusion hors des structures spécifiquement dédiées au spectacle vivant.

Alexandre Lamothe (SUD culture) insiste sur la méconnaissance des dispositifs de soutien type GIP Cafés culture par les cafetiers.

Diane Loichot (Grand Bureau) précise qu'une présentation sera effectuée le 7 décembre 2021 avec Pôle Emploi Scène et image afin de participer à la diffusion de l'information.

Léo Jeannet (SAMPL CGT) insiste en effet sur la nécessité d'informer les cafés mais également les musiciens qui transmettront l'information à leurs employeurs potentiels.

Alexandre Lamothe (SUD culture) appelle à ce que le dispositif GIP Cafés culture s'élargisse à des établissements autres que des ERP : EHPAD, épiceries, etc. Il est nécessaire d'élargir les critères de soutien pour véritablement favoriser le développement de l'emploi artistique.

Pierre Dugelay (Jazz(s)RA / SMA) insiste sur le fait que les cafés-concerts font partie depuis longtemps des tournées des groupes. Les aides du GIP sont globalement suffisantes mais peu utilisées dans certains territoires.

Léo Jeannet (SAMPL CGT) revient ensuite sur le principe des paniers artistiques (voir le site de [Ouvrir l'Horizon](#)). Il considère que ce nouveau système de production et de diffusion permet à la fois de sécuriser l'emploi et d'assurer une diffusion auprès de nouveaux publics.

Joséphine Gelot (Fédération des arts de la rue) revient ensuite sur la proposition de la fédération des arts de la rue de dédier 1% du budget des travaux publics au financement d'un projet artistique de territoire. La métropole de Lyon y est favorable.

Alexandre Lamothe (SUD culture) revient ensuite sur la question des pratiques écologiques dans le secteur et insiste sur la nécessité d'avoir des chiffres pour identifier des actions prioritaires sur lesquelles le groupe pourrait faire des propositions. Il demande à ce que le Shift Project puisse être invité à un groupe de travail.

Elaboration d'un calendrier de travail

S'en suit une discussion visant à déterminer les thèmes de travail qui seront abordés lors des prochaines séances.

Bastien Colas (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes) prend la parole et exprime les attentes et besoins de la DRAC en la matière. Le plan d'aide de 2021 est venu répondre à l'urgence principalement en soutenant l'emploi artistique. Cette crise a amené la DRAC à sortir de ses cadres habituels de soutien, et il paraît nécessaire d'en faire le bilan avec les acteurs culturels. Par ailleurs, en vue de l'élaboration du plan de relance 2022, la DRAC a besoin de retours de terrain afin d'identifier quels sont les besoins des acteurs du secteur. Bastien Colas demande enfin à faire des points réguliers sur la fréquentation des publics.

Alexandre Lamothe (SUD Culture) considère qu'une grande partie des aides ont été fléchées sur de l'événementiel, mais pas suffisamment sur les problèmes structurels qui se sont posés en termes d'emploi permanent. Il appelle également à une vigilance accrue concernant les perspectives de baisse budgétaire qui vont impacter les collectivités locales.

Pierre Dugelay (Jzza(s)RA / SMA) demande à ce que la mise en œuvre du plan de relance soit directement négociée avec les acteurs culturels, afin de répartir au mieux les financements entre lieux et artistes. Il propose qu'un pourcentage des aides soit fléché sur du structurel.

Julien Debove (SAMPL CGT) demande également à ce que des aides complémentaires soient créées pour les artistes précaires qui ne sont pas en réseau avec les lieux aidés.

Joséphine Gelot (Fédération des arts de la rue) appelle également à reconsidérer le format des appels à projets, souvent très contraignants et demande à ce qu'ils soient davantage reliés aux réalités de territoires.

Anna Delaval (SCC) intervient enfin pour demander à ce que l'émergence soit également traitée dans ce groupe et qu'une nouvelle relation entre programmeurs et compagnies puisse voir le jour, sur le modèle de ce qu'a inventé Domino pour le jeune public.

Les thématiques suivantes sont retenues pour les prochaines séances :

- **Réunion du 3 janvier 2022 (16h-18h, en visio) :**

Réunion consacrée aux dispositifs de soutien à la production et à la diffusion dans le contexte actuel :

- évaluation des dispositifs existants,
- préconisations de dispositifs de soutien permettant de sortir du blocage actuel

- **Réunion du mois de février 2022 :**

Comment inventer de nouveaux modèles de diffusion ?

- **Réunion du mois de mars 2022 :**

Prendre en compte la question écologique dans la production et la diffusion de l'offre culturelle invitée : le Shift project

Proposition de calendrier de travail

Option 1 : toutes les 6 semaines

3/01 – 16h VISIO

8/02 – 16h VISIO

22/03 – 10h présentiel

3/05 – 16h VISIO

14/06 – 16h VISIO

Option 2 : tous les mois

3/01 – 16h VISIO

8/02 – 16h VISIO

8/03 – 10h présentiel

5/04 – 16h VISIO

7/06 – 16h VISIO

5/07 – 16h présentiel

Ressources à transmettre :

Il est demandé à la DRAC et à la Région, qui participent au groupe de travail, de transmettre les critères de subventionnement qui sont leurs en matière de soutien au spectacle vivant.

Groupe de travail Production – Diffusion
Relevés de conclusions de la réunion du 03 janvier 2022

Etaient présents à cette réunion :

Salariés

Julien Debove – SAMPL CGT

Léo Jeannet – SAMPL CGT

Samantha Guerry – SUD Culture

Employeurs

Florent Briqué – Jazz(s)RA / SMA

Laury Colombet – Collectif marionnettes AURA / Thémaa

Anne Decroly – FEVIS / Profedim

Anna Delaval – SCC

Julie Duchènes et Nelly Vial – Regroupement des compagnies de danse en AURA

Lila Fourcade et Julie Mestre – AFO

Hugo Frison et Anne-Hélène Maussier – Groupe des 20 / Le Maillon

Joséphine Gelot – Fédération des arts de la rue

Diane Loichot – Grand Bureau

Gautier Marchado - SYNAVI

Sophie Présumey – SYNDEAC

Etat et collectivités

Bastien Colas (en remplacement de Yoann Devun) – DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

Anne-Claire Durand et Cedric Pellissier – Région Auvergne-Rhône-Alpes

Coordination

Marjorie Glas – coordination COREPS

Marie-Laurence Sakaël et Camille Wintrebert – Auvergne-Rhône-Alpes spectacle vivant

Synthèse des sujets abordés : p.2

Détail des échanges : p.3

SYNTHESE DES SUJETS ABORDES

- **Point d'actualité**
 - Gestion des annulations liées au Covid
 - Point sur la fréquentation du public
- **Retours sur les dispositifs de soutien actuels à la production et à la diffusion**

Les points suivants sont soulignés par les participants à la réunion. Le détail des réponses qui y sont apportées est à lire dans le compte-rendu de la réunion (p.3 et suiv.)

- Une prise en compte des annulations et des reports dans les critères de subventionnement est nécessaire
 - L'auto-diffusion est peu prise en compte dans les critères de soutien, tandis qu'elle pourrait être une solution à l'engorgement actuel des programmations. En outre, la reconnaissance exclusive des lieux labellisés dans les critères d'aide contribue à une mise en concurrence des compagnies dans l'accès à ces lieux.
 - Dans le même sens, le secteur des arts de la rue demande à ce que soit prise en compte la diversité des lieux de diffusion
 - La Région ne soutient pas la diffusion des équipes dans les festivals, ce qui contribue à affaiblir le rayonnement régional et la capacité de prise de risque de ces équipes
 - Seule la création est aujourd'hui soutenue : quid des aides à la reprise et des aides à la recherche ?
 - Le soutien à la filière phonographique mérite d'être maintenu, malgré l'affaiblissement des ventes de disques.
 - La pluridisciplinarité mériterait d'être mieux prise en compte
 - Le critère demandant deux ans d'implantation sur le territoire régional pour pouvoir prétendre à une subvention nécessiterait d'être assoupli, afin de prendre en compte la mobilité croissante des artistes
- **Préconisations**
 - Soutenir des activités qui ne mènent pas nécessairement à un rendu scénique : recherche, reprise, édition, etc. pourraient davantage soutenus
 - Prendre en compte d'autres critères de subventionnement : le public visé, la relation au public, le destinataire du projet (petits lieux nécessitant petites formes)
 - Développer les résidences missions, qui permettent de sortir de l'isolement des artistes et d'implanter des artistes sur des territoires peu dotés
 - Prendre en compte les lieux de diffusion hors circuit dans les critères de subventionnement
 - Prendre en compte le parcours des artistes plutôt que l'existence d'une structure juridique pour juger de l'implantation territoriale d'un artiste ou d'une équipe
 - **Point de calendrier : prochaines réunions**
 - Semaine du 8 février (date à caler) : réunion dédiée aux espaces non conventionnels de diffusion
 - 22/03 (présentiel) : produire et diffuser dans un contexte de transition écologique (invitation du Shift Project)

DETAIL DES ECHANGES

Présentation des nouveaux représentants au sein du groupe

Florent Briqué est le suppléant de Pierre Dugelay pour **Jazz(s)RA**. Il est par ailleurs artiste, musicien.

Samantha Guerry est la suppléante d'Alexandre Lamothe pour **SUD culture**. Elle est musicienne, intermittente du spectacle.

Gautier Machado rejoint le groupe en tant que représentant titulaire du **SYNAVI**. Il est comédien, metteur en scène et directeur d'une compagnie implantée à Saint-Etienne.

Enfin, **Sophie Prémey** tient à apporter une précision suite à la réunion du 16 novembre dernier. Elle explique que le **SYNDEAC**, qu'elle représente, incarne à la fois des lieux de diffusion et des compagnies. C'est la raison pour laquelle le syndicat a décidé de se faire représenter par des binômes / lieux dans chacun des groupes. Dans ce groupe, elle forme ainsi un binôme avec Fabienne Chognard, directrice du Dôme à Albertville.

Prise de parole libre consacrée à l'actualité du secteur en matière de production / diffusion et de fréquentation des publics

Sophie Prémey (SYNDEAC) indique que le SYNDEAC constate une augmentation des annulations en raison du Covid. Ces annulations ont également des répercussions sur l'embouteillage des programmations et le blocage du cycle des productions. Face à ces difficultés, aucune aide n'est proposée, ni pour les lieux ni pour les compagnies. Elle demande à ce que l'activité partielle soit à nouveau possible.

Gautier Machado (SYNAVI) insiste sur le besoin d'assurer une continuité de l'emploi, qui plus est dans un contexte où l'année blanche est terminée.

Anna Delaval (SCC) dit que les différents syndicats sont en train de travailler en commun pour proposer une fiche de questions / réponses autour des questions d'annulation. Elle indique en outre que le SCC mène actuellement une enquête en direction des lieux et des compagnies pour faire remonter les cas d'annulations.

Diane Loichot (Grand Bureau) explique que le secteur des musiques actuelles s'alarme de la nouvelle interdiction des concerts debout. Elle demande à ce que des aides soient mises en place pour les trois prochaines semaines.

Florent Briqué (Jazz(s)RA) explique avoir dû subir également des annulations en raison de salariés malades. Il s'inquiète des nouveaux reports que ces annulations produisent et demande également à ce que le chômage partiel soit réactivé.

Sophie Prémey (SYNDEAC) ajoute que si, lors des premières annulations, les sessions avaient été globalement maintenues, l'absence d'aides actuelle aux lieux rend cette démarche plus difficile, qui plus est dans un contexte où les recettes de billetterie sont en baisse. Les lieux agissent ainsi le plus souvent au cas par cas.

Nelly Vial (regroupement des cles de danse en AURA) ajoute que, le plus souvent, en cas d'annulation, les lieux proposent un report ou une éventuelle prise en charge au coût plateau.

Gautier Machado (SYNAVI) insiste sur les cas des dates où les compagnies sont payées à la recette, il s'agit alors d'une perte sèche pour elles.

Sophie Présumey (SYNDEAC) insiste sur la nécessité de réactiver l'activité partielle. Elle ajoute que la prise en charge au coût plateau n'est pas une solution satisfaisante pour les compagnies car l'absence de marge sur les ventes impacte leur fonctionnement et notamment le travail de production et de diffusion.

Anne-Hélène Maussier (Groupe des 20 / Maillon) considère que les salles se retrouvent actuellement dans une impasse. Ces difficultés sont renforcées par des interrogations sur le montant des subventions 2022 (notamment en raison des changements politiques dans les départements). Les salles réagissent donc au coup par coup lorsqu'il y a annulation. Concernant la fréquentation, elle indique avoir mené une enquête auprès des lieux composant le groupe des 20 et le Maillon et avoir obtenu une vingtaine de retours. Les lieux qui ont répondu indiquent observer une baisse de la fréquentation qui irait jusqu'à 35%. Les situations sont très disparates. La baisse paraît plus marquée depuis début décembre.

Hugo Frison (Groupe des 20 / Maillon) ajoute qu'il paraît difficile de mesurer d'où vient cette baisse. S'agit-il de pertes d'habitude ? D'un manque d'envie ? D'une sur-offre de spectacles ? La mise en œuvre du pass vaccinal risque quoi qu'il en soit de freiner encore la fréquentation. S'agissant de la prise en charge des contrats de cession par les lieux, Hugo Frison précise que certains financements publics ne sont pas débloqués lorsque l'événement n'a pas lieu (c'est le cas des financements européens). Les lieux doivent donc en effet gérer au coup par coup les annulations et font le plus souvent en fonction des possibilités des projets et des compagnies.

Sophie Présumey (SYNDEAC) explique qu'on observe vraisemblablement une différence de fréquentation entre les lieux en situation de monopole et les lieux mis en situation de concurrence, qui seraient plus en difficulté.

Hugo Frison (Groupe des 20) réagit en expliquant que dans le théâtre de Die, qu'il dirige, on observe environ 33% de perte de billetterie, alors que l'offre culturelle reste faible sur le reste du territoire. Il pense que, dans la Drôme, le pass sanitaire a eu un impact important.

Laury Colombet (collectif marionnettes AURA) ajoute que l'accueil du public, de plus en plus restrictif, nécessite peut-être d'imaginer d'autres propositions, d'autres manières de gagner le public. Les empêchements sont constants, il apparaît donc primordial de se projeter plus loin dans l'avenir.

Anna Delaval (SCC) informe qu'une étude relative à la production / diffusion dans le spectacle est actuellement menée par la DGCA. Les premiers résultats devaient être présentés lors des BIS de Nantes, qui viennent d'être annulées. Une version plus poussée de l'étude est actuellement en cours en AURA et en Nouvelle Aquitaine.

Gautier Machado (SYNAVI) considère que l'interdiction récente des concerts debout vient à nouveau donner un signal négatif aux spectateurs. Pour répondre à la crise actuelle, il est nécessaire d'élargir les lieux de diffusion potentiels, et de ne pas perdre de vue la question de la demande.

Laury Colombet (collection marionnettes AURA) rappelle l'existence des paniers artistiques (Ouvrir l'Horizon) qui offrent d'autres modalités de diffusion. Elle appelle également à l'extension du dispositif GIP cafés culture. L'objectif est bien de recréer de la demande, et de décroquer la manne publique.

Florent Briqué (Jazz(s)RA) indique que le passage prochain au pass vaccinal risque d'être problématique eu égard à la fréquentation des salles. L'offre démesurée de l'automne a probablement contribué à l'affaiblissement de la fréquentation, il ne faut donc pas tirer de la baisse de fréquentation actuelle des conclusions trop hâtives pour les mois et années à venir. Il tient à ajouter deux notes optimistes : l'une sur le développement de concerts en EHPAD, et l'autre concernant la suppression dans le FONPEPS de la demande de PV de sécurité.

Joséphine Gelot (fédération des arts de la rue) prend ensuite la parole. Elle dit l'inquiétude du secteur qu'elle représente concernant l'occupation de l'espace public. Les contraintes sécuritaires transforment profondément le paysage de ces événements (barriérage, police, etc.). Et pour les diffuseurs, il devient de plus en plus difficile de mener un événement en espace public.

Evaluation des dispositifs de soutien à la production et à la diffusion existants suivie de préconisations

Suite à ce tour d'actualité, le groupe de travail se concentre sur le point principal à l'ordre du jour, à savoir un retour sur les dispositifs actuels de soutien à la production et à la diffusion (DRAC et Région) et à l'élaboration de différentes préconisations permettant d'améliorer les dispositifs existants. La Région et la DRAC ont informé des critères retenus par leurs services en amont de la réunion.

Cédric Pellissier (Région AURA) explique en préambule que la Région a engagé un système de refonte de ses dispositifs d'aide. Il sera donc très utile d'avoir des retours de terrain qu'ils pourront faire remonter aux élus de la Région.

Anna Delaval (SCC) demande si ce travail d'évaluation n'est pas déjà mené dans le groupe de travail Politiques publiques.

Marjorie Glas (coordination COREPS) répond que le Groupe politiques publiques travaille actuellement à l'évaluation des plans de relance, ce qui est sensiblement différent. Le comité de pilotage, qui doit se réunir le 27 janvier, a pour mission de s'assurer que les périmètres de travail des différents groupes ne se recoupent pas.

Florent Briqué (Jazz(s)RA) prend la parole pour souligner les problèmes de temporalité qui se posent actuellement. L'annulation de nombreuses dates, les reports successifs ne sont pas bien pris en compte par les pouvoirs publics. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le CNM n'a finalement pris en compte que la création dans certains de ses dispositifs de soutien.

Anne-Claire Durand (Région AURA) explicite la manière dont sont organisés les dispositifs de soutien à la production et à la diffusion au sein de la Région. Depuis 2017, les compagnies sont aidées au projet (et non plus à l'activité). Cela a permis de soutenir des compagnies non encore repérées. D'autres structures sont aidées dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs sur 4 ans. Ces conventions arrivent aujourd'hui à échéance. Enfin, il existe des aides particulières aux musiques actuelles, qui fonctionnent également au projet, sauf pour les réseaux et les ensembles qui sont conventionnés. Le nouvel exécutif a demandé à donner une plus grande visibilité aux scènes régionales : ces catégories sont actuellement redéfinies, et ne se surajouteront plus à d'autres labels. Il existe enfin une aide au projet pour les petits lieux, mais qui reste assez marginale.

Gautier Machado (SYNAVI) déplore le fait que l'auto-diffusion est rejetée des critères de subventionnement. Il s'agit pourtant selon lui d'une solution de désengorgement des salles. Le fait que seuls les lieux labellisés soient vecteurs de reconnaissance contribue en outre à une mise en concurrence des compagnies dans l'accès à ces lieux.

Bastien Colas (DRAC AURA) prend ensuite la parole pour préciser quels sont critères retenus par la DRAC. Une nouvelle directive, datant de 2021, est venue modifier la précédente dans les critères de soutien aux équipes et aux lieux, mais elle n'opère pas de changements fondamentaux. Elle permet une plus grande souplesse dans le conventionnement des équipes, qui peut désormais aller de 2 à 4 ans, ce qui permet de s'adapter aux rythmes de production actuels, et évite d'imposer un trop grand nombre de créations. Les critères économiques ont peu bougé : le nombre de partenaires et le nombre de dates évolué mais pour se mettre en conformité avec les pratiques des DRAC. Les critères de professionnalisation sont maintenus ainsi que les critères de qualité artistique, dont l'évaluation est prise en charge en commission d'experts.

Florent Briqué (Jazz(s)RA) demande si la DRAC prévoit de maintenir des conseillers territorialisés en matière de musiques actuelles. Il lui est répondu que oui.

Gautier Machado (SYNAVI) précise que les demandes de subventions sont soumises à un nombre minimum de représentations du précédent projet. Il demande ce qu'il en est en cas d'annulations de dates.

Bastien Colas (DRAC) lui répond que la DRAC fera preuve de bienveillance, et demandera simplement à vérifier la véracité des annulations. Concernant l'auto-diffusion, il précise que ces dates ne peuvent être retenues comme seul critère et qu'il est nécessaire que des dates soient également achetées par des partenaires. Les compagnies sont en effet en concurrence dans l'attribution des subventions, et il faut opter pour des critères permettant de les comparer et de sélectionner.

Anna Delaval (SCC) demande à la Région si un soutien à la diffusion dans les festivals serait à nouveau envisageable. Il existe en effet une véritable disparité entre Régions et l'absence de soutien de la région AURA affaiblit le rayonnement des compagnies régionales et ne leur permet pas la même prise de risques.

Florent Briqué (Jazz(s)RA) indique à la DRAC que les commissions d'attribution de subventions sont très tardives cette année, et demande si un retour à une temporalité plus classique est prévu. Il demande enfin à la Région si les aides phonographiques seront ou non maintenues. Il s'agit d'une

aide très positive pour le secteur. Il ajoute que, si le CD tend en effet à disparaître, la filière phonographique existe toujours, notamment par grâce au renouveau du vinyle.

Anne-Claire Durand (Région) répond aux différentes questions qui lui sont posées. Comme la DRAC, la Région s'appuie sur la diffusion dans les lieux labellisés pour établir ses critères. L'auto-diffusion est bien sûr possible, mais ne peut être seulement retenue, notamment parce que les contrats de cession assurent de la solidité d'un projet. Concernant les festivals, Anne-Claire Durand précise que la Région n'a jamais soutenu la diffusion des compagnies dans ces espaces car cela pose un problème de sélection entre candidats. Enfin, s'agissant de l'aide à la filière phonographique, elle est actuellement en discussion.

Bastien Colas (DRAC) répond concernant la temporalité des commissions en musiques actuelles. Il explique que si la commission arrive plus tard cette année, c'est parce que le nouveau conseiller musique vient seulement de prendre ses fonctions.

Sophie Prémey (SYNDEAC) prend ensuite la parole à propos des aides au théâtre. Dans l'idée de sortir du blocage, il faudrait réfléchir à assouplir les dispositifs pour soutenir les activités qui ne mènent pas nécessairement à un rendu. Penser notamment une vraie aide à la reprise (et pas une aide à la re-création), ainsi qu'une aide à la recherche (en utilisant des critères qui seraient les mêmes que ceux de l'aide à la création) sans obligation de rendu. Le conventionnement sur 2, 3 ou 4 ans pourrait également s'adapter à des projets de compagnies qui s'inscrivent dans des temporalités de création différentes.

Bastien Colas (DRAC) rebondit en disant que, s'il peut être intéressant d'imaginer des dispositifs de soutien sans création, pour autant, la DRAC a reçu encore plus de demandes d'aides à la création que les autres années. Est-ce que c'est parce que ce dispositif répond à un réel besoin de création, ou bien parce que les équipes se calent sur les dispositifs existants, il ne le sait pas.

Cédric Pellissier (Région) ajoute que la nécessité de freiner la course à la création et la volonté de favoriser des reprises est récurrente dans le discours des acteurs culturels et mérite d'être l'objet d'une réflexion plus poussée.

Anne-Claire Durand (Région) ajoute que, concernant l'aide à la recherche, cela pose des questions de moyens. D'autant que, en effet, les demandes d'aides à la création qui rentrent dans les critères établis sont très nombreuses.

Florent Briqué (Jazz(s)RA) demande à ce que la pluridisciplinarité soit mieux prise en compte.

Laury Colombet (Collectif marionnette AURA) appelle à questionner la temporalité de la création et le besoin de temps de recherche. Pourquoi ne pas aller vers une « slow production » ? Une prise en compte des temporalités de recherche permettrait de sécuriser l'emploi sur ces temps de recherche mais également de sécuriser le travail de diffusion et de production dans le temps. Elle appelle en outre à penser à la destination des créations dans les critères de subventionnement : des petites formes destinées à de petits lieux pourraient être soutenues, et ces formes pourraient ensuite évoluer vers des formats plus importants destinés à des lieux équipés.

Samantha Guerry (SUD culture) appelle à prendre mieux en compte les dispositifs FONSAT, paniers artistiques et GIP qui favorisent justement ce type de création et de diffusion. Elle demande en outre à la Région si des dispositifs sont prévus pour soutenir les artistes moins connus, hors du radar des institutions repérées ?

Anne-Claire Durand (Région) répond qu'il n'existe en effet pas d'aides spécifiques pour ces artistes, qui évoluent hors des circuits habituels.

Joséphine Gelot (fédération des arts de la rue) fait remonter les difficultés propres au secteur des arts de la rue concernant ces dispositifs de soutien. Tout d'abord, le faible nombre d'espaces de diffusion existant nécessite une aide spécifique à la diffusion. Un réseau de diffusion des arts de la rue est en train de se mettre en place et il conviendrait de soutenir et d'accompagner cette initiative. Enfin, concernant plus spécifiquement les critères de subventionnement, la diversité des espaces de diffusion n'est pas suffisamment reconnue (mairies, associations, etc.).

Anne-Hélène Maussier (Groupe des 20 / Maillon) incite à réactiver l'APSV qui permettait d'aider les créations et facilitait les tournées.

Julien Debove (SAMPL CGT) évoque l'existence d'aides à la résidence missions dans certaines Régions, qui permettent de co-construire des projets sur les territoires, dans des lieux atypiques. Il s'agit d'un outil intéressant, notamment face à l'isolement de nombreux artistes.

Léo Jeannet (SAMPL CGT) interroge la Région sur le critère nécessitant deux années d'existence sur le territoire avant de pouvoir prétendre à une aide. Ce critère ne prend pas en compte la mobilité grandissante des artistes.

Anne-Claire Durand (Région) répond que ce critère pose en effet question, même s'il permet d'attester de la réalité d'un ancrage sur le territoire régional.

Gautier Marchado (SYNAVI) indique que selon lui des critères sont *a contrario* manquants : il faudrait prendre en compte le travail de renouvellement des publics mené par les équipes, proposer une grille d'évaluation qui incite les compagnies à ne pas être uniquement dans des logiques de diffusion mais à penser à qui elles s'adressent, et à réfléchir leur relation au public.

Nelly Vial (regroupement des cles de danse en AURA) rejoint cette proposition. Elle demande par ailleurs à ce que les aides au projet puissent être autre chose que des aides à la création : aide à l'édition, aide à la diffusion, aide au travail de relation avec le public, etc. Selon elle, le nombre élevé de demande d'aides à la création cette année s'explique essentiellement par l'absence de diffusion. Elle revient enfin sur la proposition de Laury Colombet, qui suggère de financer des temps de recherche sur de petites enveloppes qui aboutiraient à des petites formes, susceptibles d'amener à la création d'une plus grande forme : le temps de recherche serait alors un sas intéressant, susceptible de faire l'objet d'un financement. Elle s'exprime enfin concernant l'implantation territoriale des artistes : elle propose que, plutôt que de prendre comme critère l'existence juridique d'une structure, il faudrait envisager de prendre en compte le parcours de l'artiste dans la région.

Laury Colombet (collectif marionnettes AURA) ajoute que cela éviterait de multiplier le nombre de création d'associations, pas toujours pertinentes.

Bastien Colas (DRAC) apporte quelques précisions notamment concernant les résidences mission. Il indique qu'elles existent dans certains territoires prioritaires mais ne font pas nécessairement l'objet d'appels à projet. Concernant les propositions allant dans le sens d'un meilleur soutien à la recherche et à la diffusion, il demande à ce que cette demande soit étayée et reformulée : de quoi s'agirait-il concrètement ? quel type de soutien pourrait être apporté ? etc.

Point de calendrier

Un point est ensuite fait concernant l'organisation du groupe.

Il est décidé que le groupe se réunira toutes les 6 semaines, en présentiel deux fois sur trois.

La prochaine réunion sera calée via un sondage. Elle se déroulera en visio-conférence et sera consacrée à l'invention et au développement de lieux de diffusion alternatifs. Des documents seront envoyés en amont de la réunion reprenant différentes initiatives existantes.

Un point sera effectué afin de décider sous quel format le groupe souhaite diffuser ses travaux. Les thèmes des réunions d'avril et juin seront également débattus.

Le calendrier sera ensuite le suivant :

22/03 – 10h, réunion en présentiel consacrée aux pratiques de production et diffusion dans le contexte de la transition écologique. Il est décidé d'inviter le shift project à présenter ses préconisations.

28/04 – 16h – réunion en visio-conférence. Thème à identifier.

14/06 – 16h – réunion en visio-conférence. Thème à identifier.

Etaient présents à cette réunion :

Salariés

Sébastien Guerrier – SAMPL CGT

Léo Jeannet – SAMPL CGT

Samantha Guerry – SUD Culture

Employeurs

Laury Colombet – Collectif marionnettes AURA / Thémaa

Camille Chabanon – FEVIS / Profedim

Anna Delaval – SCC

Julie Duchènes et Nelly Vial – Regroupement des compagnies de danse en AURA

Lila Fourcade – AFO

Hugo Frison – Groupe des 20 / Le Maillon

Joséphine Gelot – Fédération des arts de la rue

Diane Loichot et Anne-Laurence Chambon – Grand Bureau

Gautier Marchado - SYNAVI

Sophie Présumey – SYNDEAC

Etat et collectivités

Jérémy Villaume – DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

Cedric Pellissier – Région Auvergne-Rhône-Alpes

Coordination

Marjorie Glas – coordination COREPS

Marie-Laurence Sakaël– Auvergne-Rhône-Alpes spectacle vivant

Invitée

Antonia Vitti – Ouvrir l’Horizon AURA

Synthèse des sujets abordés : p.2

Détail des échanges : p.3

SYNTHESE DES SUJETS ABORDES

- **Point d'actualité**
 - Point sur les annulations qui continuent à être nombreuses et qui sont parfois occasionnées par le manque de public
 - Constat d'engagements de plus en plus tardifs des lieux dans la signature des contrats de cession
 - Difficulté à bénéficier d'un accès à la résidence en raison de la saturation de la programmation des lieux
 - Difficultés de recrutement de chargés de diffusion

- **Identification et présentation de modalités alternatives de diffusion**
 - Les paniers artistiques
 - FONSAT et GIP Cafés culture
 - Des exemples de mise en réseau : OARA, RENAR, Domino
 - Les catalogues de spectacles proposés par les départements

- **Point sur l'organisation du groupe**
 - 22/03 (présentiel) : produire et diffuser dans un contexte de transition écologique (invitation de Samuel Valensi du Shift Project)
La réunion sera suivie d'un temps d'échange entre les membres du groupe à propos des travaux à venir (établissement d'une liste de préconisations, format des productions du groupe)
 - 28/04 : échange afin d'établir un document listant les préconisations du groupe en matière de production et diffusion. Objectifs de ce document.
 - 14/06 : Réunion publique à destination des DAC et des élus locaux pour présenter les propositions du groupe

DETAIL DES ECHANGES

Point d'actualité

Sébastien Guerrier (CGT) informe qu'un questionnaire établi par la CGT est en cours de passation. Il porte sur les annulations de spectacle de ces derniers mois. Il rappelle que la majorité de ces annulations n'ont pas été compensées, la situation est catastrophique pour les artistes.

Julie Duchènes (regroupement des Cies de danse en AURA) insiste sur le fait qu'il existe de nouveaux types d'annulation engendrés par le manque de public dans les lieux ou le manque de travail sur les relations publiques en raison d'un manque de personnel. Elle alerte également sur les difficultés rencontrées dans le recrutement de chargés de diffusion.

Gautier Machado (SYNAVI) alerte de son côté sur le caractère de plus en plus tardif des signatures des contrats de cession. Les lieux se protègent d'éventuelles annulations mais cela fragilise les compagnies.

Joséphine Gelot (fédération des arts de la rue) rejoint Julie Duchènes concernant les difficultés de recrutement en diffusion, elle constate une véritable crise de la vocation. Elle propose par ailleurs que la relation entre artistes et lieux puisse faire l'objet d'une réunion spécifique à ce groupe. Elle rejoint enfin le constat de Gautier Machado concernant l'engagement de plus en plus tardif des lieux : ces dates ne peuvent être valorisées dans les demandes de subvention.

Camille Chabanon (PROFEDIM / FEVIS) indique que le calendrier de diffusion est actuellement très perturbé : les demandes se font à très court terme ou, inversement, les perspectives à moyen et long terme sont très fragiles, du fait du manque d'engagement des lieux.

Nelly Vial (regroupement des Cies de danse en AURA) indique que les reports successifs commencent à avoir des répercussions sur les productions. Il est difficile de trouver des temps de résidence, la priorité étant donnée à la diffusion des spectacles dans les lieux et au repos des équipes, très sollicitées. Par ailleurs, la difficulté pour les lieux à trouver un public ne les incite pas à prendre des risques. Cela pénalise les disciplines comme la danse contemporaine, réputée plus difficile.

Identification et présentation de modalités alternatives de diffusion, préconisations

Ouvrir l'Horizon AURA : les paniers artistiques

Antonia Vitti, présidente d'Ouvrir l'Horizon AURA présente le dispositif des paniers artistiques. Il s'agit d'un programme de création et de diffusion à portée sociale, économique et écologique. Des équipes de création sont constituées à partir de bourses au travail pendant lesquelles techniciens et artistes se rencontrent. Leur projet de création est porté par des compagnies marraines qui assurent les payes et font profiter de leur réseau de diffusion sur leur territoire. Le financement est assuré par OH AURA, qui est subventionnée par la DRAC (100.000 euros dans le cadre du plan de relance), la métropole de Lyon, la Ville de Lyon et la fondation de France. En 2021, 8 paniers ont été produits,

essentiellement sur Lyon et alentours. 2022 devrait être une édition beaucoup plus rurale. Pour chaque panier, sont prévues 40h de répétitions et 5 représentations dans des lieux non dédiés au spectacle vivant (EHPAD, crèche, foyer de jeunes travailleurs, centres sociaux, fermes, etc.). Un panier coûte entre 9000 et 12000 selon le nombre d'interprètes présents sur le plateau. 96% du budget part dans les salaires. L'association a 3 salariés et les paniers emploient à chaque fois entre 4 et 6 salariés. (Plus d'informations [ici](#))

Laury Colombet (collectif marionnettes AURA-Thema) témoigne du fait que ce dispositif permet la rencontre et le développement ultérieur de spectacles, dans la mesure où certaines compagnies marraines continuent l'aventure en portant le projet qu'elle ont initialement soutenu.

Anna Delaval (SCC) demande si ce dispositif a vocation à se pérenniser et souhaiterait savoir quelle distinction est faite avec une boîte de production plus classique.

Antonia Vitti (OH AURA) explique que la pérennité de ce dispositif est défendue pour assurer la séparation des métiers et en finir avec l'autoproduction. Si l'objectif est donc bien de pérenniser ces paniers, il ne faut pas selon elle que OH AURA devienne un gros paquebot. C'est tout l'intérêt de faire reposer une partie du travail sur des compagnies marraines. Quant à la distinction avec les boîtes de production plus classiques, elle est de deux ordres : d'abord le recrutement des artistes se fait notamment sur critères sociaux ; ensuite, les spectacles présentés sont gratuits pour le public et pour les lieux de diffusion (même si pour les lieux une participation financière est souhaitée à la hauteur de leur possibilités) et "surprise", c'est à dire que les lieux, les publics et les financeurs ne savent pas ce qu'ils vont voir (danse, marionnettes, musique, théâtre etc.). L'objectif est d'aller chercher un public qui n'irait pas forcément vers des disciplines artistiques *a priori*. La diffusion de ces spectacles permet des temps de convivialité au sein des structures. Enfin, tous les droits sont cédés après la dernière représentation. Les artistes et les compagnies marraines font ce qu'ils veulent de la production (diffusion, récréation, etc.).

Léo Jeannet (CGT) insiste sur tout l'intérêt territorial de la démarche qui emploie des artistes locaux, parrainés par des compagnies locales, pour jouer auprès d'un public local. Il s'agit d'un véritable maillage sur le territoire.

Le FONSAT et les GIP Cafés culture

Samantha Guerry (SUD) explique que le FONSAT, financé par la Région Centre Val de Loire et la ville d'Orléans est un dispositif encore en test. Il s'agit d'un fonds qui vient financer 1 date de répétitions et 3 représentations sur présentation des déclarations GUSO. Les organisateurs de spectacles (mairies, lieux) avancent les salaires et se font ensuite rembourser. Ce dispositif a été mis en place par le SNAM CGT, SUD Culture et le comité intermittents et précaires 45.

Sébastien Guerrier (CGT) explique qu'il s'agit d'un dérivé du GIP Cafés Culture. Tous ces dispositifs se rejoignent : il s'agit d'une aide au salaire et l'objectif est également de sortir des espaces classiques de diffusion de la culture. Le principe de départ est que la culture fabrique du « plus ». Ces dispositifs contribuent notamment à emmener à terme de nouveaux spectateurs vers les structures plus institutionnelles. Le GIP cafés culture permet la prise en charge d'une partie des salaires des artistes lors de représentations dans les cafés, hôtels et restaurants. Le dispositif est cependant limité à ces codes NAF. Il est également limité à 2.000 euros par an et par employeur lorsque la collectivité n'est

pas adhérente. Lorsque la collectivité est adhérente, les prises en charge sont moins limitées et plus importantes. Les collectivités adhérentes en AURA sont les suivantes : Ville de Villeurbanne, Métropole de Clermont-Ferrand, Métropole de Lyon. Il est essentiel que d'autres collectivités adhèrent, et particulièrement la Région, ce qui permettrait d'abonder le fonds et d'assurer une diffusion dans les territoires ruraux.

Laury Colombet (Thema) fait part du dispositif « de villes en villages » qui existe sur le territoire de la Loire et qui permet de proposer des spectacles aux petits villages.

Diane loichot (Grand Bureau) explique avoir travaillé au développement des GIP en Bourgogne Franche-Comté sur son précédent poste. Elle travaille actuellement à convaincre la Région AURA d'y adhérer. C'est une ligne forte pour la défense des musiques actuelles.

Hugo Frison (Groupe des 20) entend l'intérêt qu'il y a à développer ces espaces de diffusion alternatifs, non dédiés au spectacle vivant. Il demande comment un théâtre peut venir soutenir ces initiatives. Quel partenariat pourrait être mis en place pour structurer une proposition artistique sur le territoire, penser globalement à l'échelle d'un territoire et pas uniquement à l'échelle d'un lieu ?

Samantha Guerry (SUD) suggère que les théâtres initient des temps de rencontre pour faire connaître les dispositifs existants et permettre des rencontres entre artistes et lieux d'un même territoire.

Sébastien Guerrier (CGT) considère que ces rencontres devraient être organisées par les lieux qui ont la capacité de mobiliser les acteurs d'un territoire. Il est nécessaire de construire du lien, les modes de financement ont contribué à cloisonner les pratiques et les artistes.

Hugo Frison (groupe des 20) explique avoir mis en place les « voisinades artistiques », grâce au plan de relance, qui a permis de faire travailler des artistes locaux dans différents lieux du Diois. Il faut réfléchir à des projets artistiques de territoire, construits ensemble, à travers des modèles de coopérative culturelle par exemple. Cependant, il faut veiller à ce que les attentes de chacun soient claires, ne pas créer trop d'attentes chez les compagnies, l'objectif de ces rencontres n'étant pas de vendre mais bien de se faire connaître.

Laury Colombet (Thema) appelle à prendre le temps sur des rencontres, sans objectif quantifiable en tête. Elle se demande par ailleurs si les lieux ne pourraient pas accompagner les démarches artistiques sur le territoire en offrant un soutien administratif ou logistique (bureaux, compétences, etc.).

Hugo Frison (Groupe des 20) appelle à être attentif à ne pas faire des théâtres des boîtes de production.

Julie Duchènes (cies de danse) relaie la proposition suivante qui a été développée au sein du regroupement des compagnies de danse en AURA. Les compagnies conventionnées pourraient inviter des artistes émergents dans un lieu afin de présenter une petite forme. Cela permet de mettre un pied dans un théâtre, d'offrir un temps de visibilité. Un système de GIP étendu pourrait éventuellement assurer le financement des salaires. Elle propose également que soient créés des partenariats entre les lieux de diffusion labellisés et des lieux non dédiés au spectacle, afin d'élargir

les espaces de diffusion. Elle rappelle enfin l'existence de dispositifs mis en place par les départements, qui proposent un catalogue de spectacles et proposent de prendre en charge une partie du prix de cession (cf. Savoies en scène). Ces modèles seraient à réactiver.

Samantha Guerry (SUD) considère que l'idée d'une diffusion élargie est bonne. Certains lieux le font et certaines compagnies assurent ce parrainage, mais c'est à développer. Elle insiste sur la nécessité de favoriser dans un premier temps les rencontres entre des personnes travaillant sur un même territoire. Cela permettra de visibiliser les artistes locaux.

Lila Forcade (LFM / AFO) envisage de contacter les programmeurs des orchestres pour favoriser une diffusion de formes alternatives dans de petits lieux. Elle propose également la mise en place d'une plateforme susceptible de visibiliser les artistes et leur inscription territoriale.

Joséphine Gelot (fédération des arts de la rue) appelle à une présence accrue des départements au sein du COREPS. Elle présente ensuite d'autres initiatives qui viennent soutenir la diffusion.

OARA : implanté en Nouvelle Aquitaine, cette agence a pour rôle de favoriser la coopération entre lieux, artistes et territoires. Leur budget est de 4 millions d'euros dont 75% budget alloués à l'action.

RENAR est un réseau en arts de la rue qui se construit sur l'accompagnement des équipes et un principe de solidarité. Il fonctionne autour d'un premier cercle composé de lieux de diffusion et d'un second cercle composé de villes accueillant des spectacles. Le premier cercle forme le second cercle. Les compagnies programmées donnent un pourcentage fixe de prix de cession qui vient aider au fonctionnement du réseau.

La Déferlante : 10 mairies de stations balnéaires qui se réunissent autour d'une programmation.

Le réseau Domino : il s'agit d'un réseau enfance et jeunesse qui a mis en place un fonds de soutien aux compagnies émergentes. Ce fonds réunit 34 membres qui contribuent tous (cités comme lieux) au financement du fonds. L'objectif est de favoriser la solidarité interprofessionnelle.

Hugo Frison (Groupe des 20) explique faire partie du réseau Domino. La difficulté est qu'il s'agit uniquement d'une aide à la création et qu'il n'y a aucun engagement derrière sur de la diffusion. Ce réseau fonctionne grâce à mi-temps. Il alerte sur la nécessité de ne pas multiplier les entités et les postes dédiés.

Camille Chabanon (PROFEDIM / FEVIS) fait part de l'initiative de la FEVIS, qui a mis en place des plateaux de saison qui permettent de mettre en avant des équipes régionales.

Sébastien Guerrier (CGT) évoque l'existence du Fusible, en Auvergne, qui regroupe des programmeurs. Il dit toute l'importance qu'il y a à créer des réunions entre équipes, programmeurs et élus sur des échelles locales, de favoriser des rencontres où il n'est pas question de vente de spectacles. Concernant les réseaux, il est vrai que cela occasionne des frais administratifs, mais ils sont utiles. S'agissant des catalogues proposés par les départements, il se dit assez sceptique, considérant qu'il s'agit d'une sélection contestable, et parfois peu adaptée aux lieux d'accueil, mal équipés. Il appelle enfin à favoriser la « surprise », la prise de risque, l'idée d'aller voir un spectacle sans savoir ce qui sera présenté.

Laury Colombet (Thema) considère que, s'agissant du catalogue « de villes en villages » (Loire), il y a une bonne adéquation entre la capacité d'accueil des lieux et les propositions artistiques. Elle appelle également à favoriser la « surprise » du spectateur, à le faire venir simplement pour passer un bon moment, sans qu'il sache précisément ce qu'il vient voir. Elle propose également de promouvoir des alternatives de production et diffusion citoyennes. Elle revient enfin sur les séries, qu'il faut selon elle absolument motiver : peut-être faut-il diffuser plus (dans davantage de lieux), pour à chaque fois un peu moins de public.

Joséphine Gelot (fédération des arts de la rue) propose à nouveau l'organisation d'une réunion spécifique sur la relation entre lieux, artistes et villes. Elle informe par ailleurs de l'existence de l'initiative portée par Chalon dans la rue et intitulée « l'aube de la création », où des programmateurs sont invités à découvrir des compagnies qu'ils ne connaissent pas, sur le principe de la surprise.

Point d'organisation et de calendrier

Est ensuite abordée l'organisation des prochains échanges et les objectifs qui sont donnés au groupe.

Nelly Vial (regroupement des compagnies de danse en AURA) fait part de sa frustration en la matière. Le regroupement des compagnies de danse a en effet établi une liste de préconisations dont elle aimerait faire part. Elle suggère qu'un petit groupe travaille à mettre en partage les idées portées par les organisations présentes dans le COREPS.

Sophie Presumey (SYNDEAC) considère qu'il y a en effet urgence à poursuivre rapidement sur les préconisations.

Sébastien Guerrier (CGT) appelle à réfléchir à une manière de se mobiliser collectivement pour irriguer l'information au plus près des territoires.

Camille Chabanon (PROFEDIM / FEVIS) suggère de compiler les différentes propositions sur un drive.

Hugo Frison (Groupe des 20) propose de trouver une méthodologie efficace. A partir du drive, il faudra identifier les espaces de consensus, puis mobiliser les directions des affaires culturelles pour diffuser ces préconisations.

Gauthier Machado (SYNAVI) insiste sur l'attente qu'il y a vis-à-vis des élus et des DAC. Les collectivités doivent être créatrices de l'énergie de la politique culturelle. Elles doivent être motrices.

Laury Colombet (Thema) demande à ce que cela soit fait dans une temporalité suffisante, car établir collectivement des préconisations prend du temps.

Marjorie Glas propose le calendrier suivant :

Mise en place d'un framapad permettant de collecter les propositions de chacune des organisations en matière de production diffusion.

<https://semestriel.framapad.org/p/preconisations-gt-production-diffusion-9sh4?lang=fr>

22/03 – 10h-12h : réunion en présentiel (à Lyon ?) consacrée aux pratiques de production et diffusion dans le contexte de la transition écologique. Echange avec Samuel Valensi du Shift Project.

22/03 - 12h30-14h : temps d'échange autour du framapad > organisation du travail à venir.

28/04 – 16h – réunion en visio-conférence : présentation d'une synthèse des préconisations, identification des accords et désaccords, réflexion sur une stratégie de diffusion de ces préconisations.

14/06 – 16h – organisation d'une réunion publique en visio-conférence pour présenter les préconisations du groupe. Invitation des DAC et des élus locaux pour un échange constructif.

Etaient présents à cette réunion :

Salariés

François Bourcier - SNMS
Sébastien Duenas – SUD Culture

Employeurs

Anna Delaval – SCC
Julie Duchènes et Nelly Vial – Regroupement des compagnies de danse en AURA
Anne-Hélène Maussier – Groupe des 20 / Le Maillon
Joséphine Gelot – Fédération des arts de la rue
Diane Loichot et Anne-Laurence Chambon – Grand Bureau
Gautier Marchado - SYNAVI
Sophie Prémey – SYNDEAC

Etat et collectivités

Bastien Colas – DRAC Auvergne-Rhône-Alpes
Anne-Claire Durand et Cedric Pellissier – Région Auvergne-Rhône-Alpes

Coordination

Marjorie Glas – coordination COREPS
Camille Winterbert – Auvergne-Rhône-Alpes spectacle vivant

Invité

Samuel Valensi – Shift Project

En visioconférence

Hugo Frison – Groupe des 20
Richard Marion – Villes et banlieues
Laury Colombet - Collectif marionnettes AURA / Thémaa
Marie-Caroline Guérard (ext. COREPS)
Anne-Cécile Randle (ext. COREPS)
Maurie Patural (ext. COREPS)
Sarah Gallet (ext. COREPS)

Synthèse des sujets abordés : p.2
Détail des échanges : p.3

SYNTHESE DES SUJETS ABORDES

- Rencontre avec Samuel Valensi – Shift Project

Présentation du rapport « [Décarbonons la culture](#) » du Shift Project (voir ici) par Samuel Valensi, rédacteur des pages dédiées au spectacle vivant

Suivie d'un temps d'échanges

- Echange préparatoire autour des préconisations du groupe

Une première liste de préconisations a été établie à partir du drive commun :

<https://semestriel.framapad.org/p/preconisations-gt-production-diffusion-9sh4?lang=fr>

Le groupe échange sur ces premières propositions. Sont abordés les thèmes suivants :

- Modalités d'un soutien à la diffusion
- Faut-il financer la « prise de risque » ?
- Organisation de séries, mutualisation, coopérations et tournées

- Point sur l'organisation du groupe

A partir d'une synthèse du framapad que Marjorie transmettra dans le courant de la semaine prochaine, il est proposé de créer des petits groupes de travail sur les thèmes suivants :

- Coopération
- Aide à la diffusion
- Définir ce qu'est un lieu de diffusion
- Chacun des groupes devra travailler à établir des préconisations d'ici le 24 avril

28/04 – 10h – réunion en visio-conférence : présentation d'une synthèse des préconisations, identification des accords et désaccords, réflexion sur une stratégie de diffusion de ces préconisations.

14/06 – 16h – organisation d'une réunion publique en visio-conférence pour présenter les préconisations du groupe. Invitation des DAC et des élus locaux pour un échange constructif.

DETAIL DES ECHANGES

Rencontre avec Samuel Valensi (Shift Project)

- Présentation du rapport « Décarbonons la culture » du Shift Project (voir ici) par Samuel Valensi, rédacteur des pages dédiées au spectacle vivant

La présentation est visible in extenso en vidéo sur ce lien : <https://vimeo.com/692996753/5b3e5c2af3>

Marjorie Glas (COREPS) précise, en introduction de la rencontre, que l'enjeu écologique a été posé dès le début du groupe de travail Production Diffusion.

Samuel Valensi se présente. Il est auteur, metteur en scène et directeur de la Cie La Poursuite du Bleu. Il était auparavant en CDI dans la vidéo et connaît ainsi bien les impacts du numérique. Il donne des cours à HEC Paris (dont est diplômé), ainsi qu'à l'ICAR, sur la transition écologique. Il fait partie du Shift Project, fondé il y a une dizaine d'années par Jean-Marc Jancovici, pour éclairer et influencer la décision politique et individuelle. Il a participé à la rédaction du PTEF (Plan de transformation de l'économie française) au sein du groupe de travail Culture (transversal à tous les champs de la culture).

Nous avons un problème énergie-climat

Nos activités sont soumises à une double contrainte carbone :

- Notre dépendance aux ressources fossiles :

80,4% de l'énergie est d'origine fossile, provenant des restes de vies anciennes : elles sont donc limitées en stock, et nécessitent plusieurs millions d'années pour se former. Ces ressources se raréfient. Depuis la 2^{nde} guerre mondiale, nous assistons à un choc de consommation avec une nette augmentation de la consommation de pétrole, de gaz (chauffage, électricité, engrais azotés), de charbon (électricité : notamment en Chine, Pologne, Allemagne, Inde...). Or, les puits de pétrole sont déjà en déclin, la disponibilité se contracte. Il devient nécessaire d'aller chercher de nouvelles sources : par exemple via la fracturation hydraulique (mais l'extraction est tellement difficile que le taux de retour énergétique devient négatif).

- Le problème climatique :

Notre consommation d'énergies fossiles émet des GES (gaz à effet de serre) : 10% du CO₂ émis aujourd'hui se retrouvera encore dans l'atmosphère dans 10 000 ans. Ce phénomène enclenche le phénomène du réchauffement climatique. Les écosystèmes qui pourraient contribuer à amoindrir le phénomène sont par ailleurs de moins en moins résilients.

Il y a un grand risque à ne pas agir vite ! Les promesses de transition énergétique ne suffisent pas. Pour l'instant, nous assistons plutôt à un phénomène d'addition énergétique, avec le déploiement de sources supplémentaires, qui ne remplacent pas les sources les plus anciennes.

La participation aux émissions induit des risques. Pas seulement géopolitiques, mais aussi des risques sur les réserves d'énergies fossiles.

Ce qui caractérise notre modernité, c'est le recours aux machines qui mangent des énergies fossiles. Le pétrole a permis la démultiplication de notre puissance et donc notre capacité à transformer notre environnement.

Il n'existe pas d'énergie propre : la seule qui soit propre, c'est celle qu'on ne consomme pas.

Les accords de Paris en 2015 ont posé un défi organisationnel, donnent un cadre de changement : il s'agissait de limiter le réchauffement planétaire à 2°C depuis la 2^{ème} Révolution industrielle, l'objectif étant de ne pas émettre plus que le 10^{ème} des émissions de nos grands-parents. Aujourd'hui, on s'oriente plutôt sur une trajectoire de 4°C : 1/3 de la planète sera à terme inhabitable, la moitié de la population mondiale sera concernée. Même si on limitait le réchauffement à 3°C, nous ferions face à un risque d'insécurité alimentaire généralisé. A 2°C, nous assisterons à des phénomènes comme la montée des eaux et la mort des coraux.

Nous avons besoin de planifier, de prendre les choses en main : c'est le point de départ du PTEF (Plan de transformation de l'économie française).

En quoi la culture est-elle concernée ?

La culture participe grandement à ce problème. La culture représente 2,3% du PIB, et 2,2% de la population active dont les deux tiers sont embauchés en CDDU : en cas de crise accrue, le secteur sera d'autant plus à risque en raison de la précarité d'une partie de son personnel. Car l'emploi est un risque associé au changement climatique.

Si la culture représente 2,3% du PIB, elle est également présente dans le secteur numérique (les contenus en ligne sont principalement culturels), dans le tourisme (fortement lié aux contenus culturels, au patrimoine) et est très liée aux transports (culture et loisirs sont une des principales causes de mobilité).

L'idée que la culture ne serait pas au cœur du problème est une illusion.

Certains considèrent également que la culture participe à la transition dans le sens où elle contribue à créer des récits qui forgent nos imaginaires, ce qui pourrait contribuer à un changement des mentalités. Mais pour Samuel Valensi, il faut être vigilant à ne pas rentrer dans un système où l'on juge les artistes selon leur propos. De plus, les fictions font changer les imaginaires sur des temps très longs.

La culture doit donc aussi agir sur le réchauffement climatique, au même titre que les autres secteurs.

Les principaux enjeux d'émissions dans la culture

Enjeu « alimentation » : 81% des émissions dans l'alimentation sont liées à la consommation de bœuf (méthane, déforestation pour la culture de soja, élevage intensif). On peut agir sur les menus et caterings que l'on propose. De plus, en passant à un menu végétarien local, les festivals peuvent être un levier économique local.

Enjeu « Bâtiment et énergie » : une grande part de émissions de gaz à effet de serre est liée au chauffage au gaz et au fioul. Cela est complexe pour les lieux culturels, qui ne sont pas toujours propriétaires de leurs murs et n'ont donc pas toujours la main sur leur consommation énergétique.

Enjeu « Mobilité et transports » : comme dit précédemment, la culture et les loisirs représentent la 3^{ème} cause de mobilité de la population (soit 20% environ des déplacements)

- Transports des publics
- Transports des artistes
- Transport des scénographies et décors (fret)

Enjeu « Numérique » :

Les impacts du numérique sont répartis de la façon suivante :

- 30% VOD
- 9% jeu vidéo
- Tubes : Youtube, vimeo 10%
- Streaming musical 0,5%
- Pornographie 22%
- Autres : 28%

On voit qu'une majorité des contenus concernés sont des contenus à caractère culturel.

La culture est à risque :

Le secteur culturel est exposé à la double contrainte carbone : raréfaction des ressources et émissions contribuant au réchauffement climatique.

Dans certaines structures ou événements, les émissions traduisent une dépendance au lointain, à la fréquentation d'un public international. Plus la jauge augmente, plus le public vient de loin, plus les émissions augmentent vite : et cela est souvent lié au rayonnement international (exemple du musée du Louvre, très dépendant des visiteurs chinois).

Or, la tendance est très forte d'une évolution des jauges à la hausse, au cours du temps (ex : Vieilles Charrues, Hell fest, We love green...).

Le secteur culturel n'est pas très bon pour mesurer son impact climatique. Les professionnels ne sont pas formés au bilan carbone. Les équipes sont souvent petites, travaillent dans l'urgence, il est difficile de libérer du temps. En outre, les acteurs méconnaissent les enjeux énergie-climat : il n'existe pas de formation à la RSE. On pense par exemple fréquemment que la réduction des déchets a un impact sur les émissions ; or, c'est tout à fait minoritaire.

On observe cependant une montée en puissance des préoccupations :

- La DRAC Occitanie serait en train de mettre en place l'éco-conditionnalité
- Un plan d'action a été déployé par le CNC
- Il existe des groupes de travail sur ces sujets au CNM
- Artcena démultiplie les conférences sur le sujet
- L'association Arviva devient plus visible

La culture doit se transformer : deux leviers principaux

- Une formation systématique aux enjeux énergie-climat dans tous les cursus culture. Sans ça, il sera impossible de déployer des politiques efficaces
- Des politiques publiques nationales ambitieuses qui soutiennent ces transformations

Dynamiques de mise en œuvre :

La relocalisation des activités :

- le Théâtre de la Colline avait ses entrepôts en Normandie, il les a relocalisés en Île-de-France. Sur les festivals, il est possible de se tourner vers des acteurs locaux pour les bières, l'alimentation, etc.
- la Cie Jérôme Bel n'opère plus de tournées à l'international. Lui et ses équipes ne voyagent pas. Il filme ses répétitions, des chorégraphes remontent ses pièces à l'étranger. Cela est possible car ce sont des spectacles sans décors. Il est ainsi possible de relocaliser sans renoncer à la diffusion à l'international.
- Dans sa compagnie A la poursuite du bleu, Samuel Valensi explique que les billets de spectacle valent monnaie locale : ils offrent une réduction aux spectateurs qui le présentent chez les commerçants.

Le ralentissement :

Il s'agit de réduire l'intensité de production des salles.

- La Maison des Métallos n'a plus pour mission de montrer des œuvres, mais de créer du lien avec les publics (et d'agir sur le territoire)
- L'Organic Orchestra (le Mans) a pensé un spectacle qui ne consomme pas plus d'1kwh d'énergie. Les tournées sont pensées avec un Van qui transporte les décors et des vélos cargo pour tourner sur le territoire. La tournée, organisée à l'échelle d'un département, ne se fait qu'à partir de 10 dates.
- Système de vélogistique pour le transport du matériel technique, des décors

La réduction des échelles :

Lorsque c'est possible, il s'agit d'étaler dans la durée, de travailler la temporalité des événements

Par exemple, couper un événement en deux, pour limiter les jauges. Ou inviter une compagnie à rester plus longtemps sur un territoire afin de réduire son empreinte transport.

Eco-conception des œuvres :

- Il faut lancer une réflexion sur les intrants nécessaires à la production d'œuvres (matériaux, etc.) et sur les procédés de transformation de ces matériaux.
 - Il faut également mener une réflexion sur les impacts du déplacement dans le cadre des tournées : en amont de la conception d'un décor, se donner des contraintes en terme de volume maximal afin de réduire l'empreinte en termes de transport.
 - Enfin, il faut prendre en compte la fin de vie des œuvres : il existe des réseaux de ressourceries, matériauthèques.
- Par exemple, la poursuite du bleu travaille autour d'une série de contraintes avec la scénographe :
 - contrainte de départ autour du volume utile du décor, du poids des décors,

- pourcentage maximal d'achat de produits neufs fixé au départ
- Le Théâtre de l'Aquarium a de son côté remporté un appel à projet sur l'économie circulaire qui leur a permis la création d'une ressourcerie et un accompagnement sur l'éco-conception

Le renoncement à certaines pratiques très énergivores :

- renoncement aux clauses d'exclusivité territoriale
- renoncement au streaming en réalité virtuelle
- renoncement à une alimentation avec du bœuf
- Le TNG, pourtant missionné sur le numérique, a fait le choix fort de renoncer à la diffusion en streaming.
- Samuel Valensi invite à renoncer, quand cela est possible, à la date unique, surtout à l'international. L'objectif est devrait être de rester le plus longtemps possible sur un territoire.

Typologie de transformations :

Le changement doit être structurel, il touche nécessairement à l'identité, aux modes de faire.

Pour la transformation, il est nécessaire de graduer les mesures, de la plus facile à mettre en œuvre à la plus difficile :

Les mesures transparentes :

Ce sont les mesures relativement faciles à mettre en place, qui ne touchent pas le cœur de métier. Par exemple, la mise en place d'un régime végétarien sur une création ne change le métier de personne et ne coûte pas plus cher.

Les mesures positives

Ce sont les mesures qui peuvent avoir un impact positif sur l'écosystème : relocaliser de l'emploi, contribuer à l'économie locale, etc.

Les mesures offensives

Ces mesures sont structurelles, elles touchent au cœur et à la structuration de mon activité et demandent une planification, voire un accompagnement. Par exemple, subdiviser mon événement en plusieurs événements de plus petite jauge.

Mesures défensives (renoncement) :

Il s'agit par exemple de renoncer à une innovation technologique (par ex., se défaire de l'impression que si on ne va pas vers le métaverse¹, on rate quelque chose), de renoncer aux clauses d'exclusivité

Quelques outils pour avancer

- L'Opéra de Lyon a lancé EDEOS (outil d'écoconception) : il s'agit d'un outil de mesure créé pour mesurer l'impact de la création de décors sur le climat, la biodiversité etc. (avec le soutien de l'ADEME). Pour l'instant, cet outil est utilisé seulement a posteriori : il faudrait parvenir à le déployer en amont des constructions.

¹ Le métaverse peut être défini comme un ensemble d'espaces virtuels, persistants, partagés, indexés dans le monde réel et accessibles via l'interaction 3D (source : start/leséchos).

- Le réseau Oscar (réseau européen d'opéras) travaille autour de la standardisation des structures scénographiques. Même si chaque création est différente, on peut trouver des modules standardisés, ce qui permet de réduire le fret.

Zoom sur les impacts du numérique

NFT² et métaverse contribuent à une logique de déploiement des usages : le métaverse va déployer la 6G (qui est déjà inscrite dans le plan de relance en cours). La 5G a été précédemment déployée parce que les infrastructures de la 4G étaient saturées. Or, on ne prend jamais en compte les impacts de ces usages. Pourtant, ils vont devenir très importants.

Les impacts du numérique représentent entre 3,5 et 4% des émissions mondiales. Ce chiffre augmente de 8% par an. En 2025, le numérique émettra plus que la flotte automobile mondiale.

On assiste à une explosion du volume des données : il y a de plus en plus de terminaux connectés, les réseaux 4G s'additionnent avec la 5G, et la 3G, encore utilisée pour les terminaux bancaires, ainsi que le réseau edge utilisé par les téléphones.

D'où provient la consommation énergétique du numérique

- **De la production de terminaux** (ordinateurs, TV, smartphones) > c'est la recherche des métaux et leur transformation qui consomme le plus. L'impact s'appréhende en fonction du cycle de vie (depuis l'extraction jusqu'au déchet) : 80% de l'impact relève de la production.
- **Des usages** > il s'agit de l'utilisation des réseaux : datacenters, logique de la continuité de service (si un serveur tombe en panne, les données stockées sur d'autres serveurs par sécurité), consommation d'électricité pour les infrastructures et les réseaux.
 - 80% de la bande passante est utilisée pour de la vidéo
 - 20% pour le reste d'internet

Là-dedans, la culture représente 60 à 80% des données que l'on consomme

Il y a eu ces dernières années une course au format : de la SD à la HD, à la 2K à la 4K, et même 8K (réalité virtuelle streamée). La bande passante a été multipliée par 114 en quelques années. Or, les usages amènent le développement des infrastructures et inversement (dans un contexte d'absence de régulation de ces usages).

Les appels à projet du ministère de la Culture comportent des aides aux usages numériques de la culture : il faut s'interroger sur la participation des politiques publiques dans cet emballement.

Le numérique est souvent présenté comme une solution de sobriété (une visioconférence permet d'éviter un trajet), mais souvent on additionne les modes de diffusion, plutôt que de les substituer.

De plus, les jauges sont accrues, car il n'y a pas de limite de jauge sur internet. L'argument du report modal est souvent faux, pourtant il est dans le plan de relance et dans les appels à projet portés par le gouvernement.

Bien réussir son greenwashing (ou plutôt comme l'éviter) :

- Confondre les ordres de grandeur : faire un site dédié à mon festival vert parce que j'utilise des eco-cups ou que je trie mes déchets

² Un NFT (pour Non fungible token), est un certificat virtuel lié à une blockchain, qui permet d'authentifier une œuvre numérique.

- Confondre intensité carbone (rentabiliser un trajet / émissions relatives par date ou par spectateur) et bilan carbone (émissions en absolu)
- S'approprier les initiatives individuelles (ex : la Poste qui valorise dans sa communication les jardins sur les toits qui sont en réalité mis en place par ses salariés à titre individuel)
- Remplacer les objectifs chiffrés par les mots « verts » et « durables »
- Compenser les émissions pour mieux les augmenter : dire qu'on plante des arbres (la compensation est le dernier recours, après qu'on a fait baisser ses émissions)

Conclusion

Le Problème est systémique et nécessite donc une réponse systémique. La discussion ne peut pas être simple. Si tout le monde est formé, les discussions deviendront possibles.

- **Questions / réponses**

Laury Colombet (collectif marionnettes AURA / Thémaa) remercie Samuel pour son intervention très précieuse. Le secteur culturel est transversal, ce qui nous pose à un endroit d'expérimentation intéressant. Avec un soutien des pouvoirs publics, nous pourrions toucher beaucoup d'autres secteurs/ Notre génération a grandi avec la surproduction, quelles méthodes avons-nous pour aborder la question du renoncement ?

Samuel Valensi explique que, pour lui, renoncer c'est dire oui. Ne pas renoncer c'est dire non à beaucoup de choses dans un horizon très proche. On peut faire changer les choses de l'intérieur, ou choisir des projets qui correspondent déjà à ses valeurs. La question centrale est la suivante : veut-on changer de façon anticipée ou subie ? Il faut s'organiser pour être plus résilient face aux chocs, dire oui à notre capacité à continuer de rassembler des gens pour les faire rêver.

Laury Colombet (collectif marionnettes AURA / Thémaa) demande s'il existe des études sur l'impact sensoriel de la réalité virtuelle.

Joséphine Gelot (Fédération des arts de la rue) renvoie à un article sur le champ des possibles, qui montre que la mise en œuvre d'une relation directe au spectateur est de plus en plus difficile (contraintes sécuritaires, sanitaires), tandis que les possibilités sont démultipliées dans le monde virtuel. Cela fait réfléchir...

Bastien Colas (DRAC) explique que les dernières études sur les publics montrent que le numérique est devenu majoritaire chez les 18-25 ans. Le ministère doit se positionner sur le sujet. Au ministère de la Culture, il y a de nombreux débats en interne quant à la pertinence d'un engagement sur le numérique. Il est quoi qu'il en soit important de garantir la place de la culture et du service public dans le numérique, qui risque sinon d'être saturé par le privé.

Samuel Valensi entend cet argument qu'il trouve juste. Mais ce modèle-là n'est pas pérenne. La question doit donc être comment le rendre pérenne :

- Travailler le numérique autrement que par le streaming par exemple
- Autour des logiques d'achat, augmenter la durée de vie des matériels : passer à une logique d'usage (ne plus payer pour acquérir, mais à l'utilisation ; mutualiser du matériel, etc.)

Anne-Hélène Maussier (Groupe des 20) demande, concernant la réduction des échelles, en quoi l'impact est moins important si on étale dans le temps.

Samuel Valensi explique que plus les jauges sont décorréées de la capacité à faire venir un public du territoire, plus les émissions augmentent vite. Quand un événement est basé sur un public local, il y a une décroissance spectaculaire des émissions.

Anne-Hélène Maussier (Groupe des 20) explique travailler en ruralité et demande s'il y a des solutions lorsque les transports en commun sont peu développés.

Samuel Valensi donne l'exemple de plusieurs pistes qui ont été exploitées :

- Une coopération, un partenariat avec les opérateurs des transports en commun (pour se mettre d'accord sur des horaires notamment) ou avec la collectivité sur les infrastructures à proximité du lieu
- La mise en place d'outils de covoiturage
- Un système d'eco-bonus : la présentation d'un ticket de transports ou d'un casque de vélo offre une réduction pour le spectacle
- Certains festivals donnent RDV aux spectateurs à des arrêts de transport en commun et les emmènent sur le lieu de spectacle avec une parade.
- Logiques hors les murs : on ne déplace que les artistes plutôt que les publics.

Cédric Pellissier (Région) s'interroge. La culture est basée sur la rencontre entre artistes venus d'horizons différents. Est-ce que l'obligation de changer de modèle ne va pas réduire les échanges interculturels ? Est-ce que passer aux circuits courts ne signifie pas rester chez soi, entre soi ?

Samuel Valensi suggère que, plutôt que de cesser les tournées à l'international, il faut arrêter les dates uniques. Il faut globalement réfléchir aux manières de continuer à faire venir les artistes internationaux pour que leur présence plus au territoire et aux habitants. Permettre de rester plus longtemps, avoir plus d'échanges, nouer des partenariats, augmenter la coopération sont autant de pistes à creuser.

Cédric Pellissier (Région) revient sur le fonds d'aide à la création numérique porté par la DRAC et la Région. Il y a beaucoup de sollicitations pour du soutien sur de la diffusion. A entendre les préconisations du Shift Project, cela signifie utiliser beaucoup d'énergie pour des œuvres qui seront peu regardées. Faut-il continuer de pousser dans le sens d'un développement des aides à la diffusion numérique ?

Samuel Valensi répond que souvent, les aides promeuvent l'accès aux outils numériques, mais tout le monde n'a pas accès au matériel nécessaire. Il y a une fascination pour l'innovation plus que pour le progrès. Le déploiement du numérique est régulièrement justifié par le fait que la culture serait en

retard, la démocratisation passerait par la numérisation. Il s'agit en réalité d'un raccourci entre « les jeunes ont des pratiques numériques en ligne » et « le numérique permettrait de toucher les jeunes ». Il ne faut pas par ailleurs oublier que l'investissement dans le numérique conduit à une perte de souveraineté vis-à-vis des GAFAM.

Richard Marion (Villes et banlieues) demande à quoi il faudrait renoncer en priorité dans les pratiques énergivores.

Samuel Valensi explique que les pratiques les plus énergivores sont les suivantes :

- Le transport des publics et des œuvres
- La consommation de viande de bœuf (un repas carné correspond à 7 à 8 kg d'émissions, tandis qu'un repas végétarien correspond à 0,5 kg par repas).

Anna Delaval (SCC) explique, qu'en tant que compagnie, on se retrouve en bout de chaîne, et on subit le plus souvent les itinéraires de tournée. Il n'est pas facile d'avoir la main sur ses émissions. Elle demande quels sont les principes de la charte que la compagnie de Samuel, La poursuite du bleu, a adoptée.

Samuel Valensi détaille les grands principes de la charte :

- Limiter à 10% les achats neufs
- Tout le matériel informatique et de réparation doit être reconditionné ou de seconde main
- Les repas pris en charge par la Cie sont 100% végétariens, bio et si possible local
- Eco-conception des œuvres : le volume utile déplacé doit être limité à 6m³
- Développement de la monnaie locale sur les séries longues (billet utilisable chez commerçants)
- Demande systématique aux diffuseurs de rester plus longtemps sur le territoire pour limiter les déplacements
- La feuille de route précise clairement que le catering doit être végétarien, bio et si possible local.

Marjorie Glas (COREPS) explique que les acteurs culturels s'inquiètent souvent d'une éco-conditionnalité des aides publiques, car ils ont peur d'avoir à porter des coûts supplémentaires. Combien ces mesures coûtent-elles ?

Samuel Valensi explique que cela dépend beaucoup de l'organisation des structures. Concernant l'écoconception, cela coûte plus de temps pour chiner, mais revient moins cher en matériaux. Sur le régime végétarien, le budget divisé par 2 ou 3. En revanche, en passant au bio, on revient au prix initial. Concernant la réduction du volume utile, la compagnie s'est avérée plutôt gagnante.

Anna Delaval (SCC) demande à Samuel s'il renonce à des dates uniques à l'international ? Cela suppose le plus souvent de renoncer complètement à l'international. Cela a un effet en termes d'image et cela fait partie des critères de conventionnement.

Samuel Valensi revient sur le modèle économique de sa compagnie, qui n'est pas aidé au fonctionnement. Le fonctionnement est financé par des cours et conférences. Ce mode de fonctionnement permet aussi de renoncer aux dates uniques.

Anne Decroly (FEVIS/PROFEDIM) explique que certains ensembles de musique classique font des tournées à l'international mais en train. Cela signifie qu'ils en ont les moyens car ils payent des cachets en plus aux musiciens pour le temps passé dans les transport, nécessairement plus long. Elle interroge enfin Samuel concernant Arviva, et demande s'il y a une sélection pour intégrer l'association.

Samuel Valensi répond que, pour rentrer chez Arviva, il faut répondre à un questionnaire : il ne s'agit pas d'une sélection mais plutôt d'un moyen de savoir où en est la structure, sans jugement préalable. Concernant l'exemple des cachets payés aux musiciens, il appelle les structures à ne pas se reprocher un modèle économique qui est encouragé par les pouvoirs publics notamment, à ne pas se flageller, mais plutôt à chercher ce qu'on peut faire à son échelle.

Echange préparatoire autour des préconisations du groupe

Une première liste de préconisations a été établie à partir du drive commun :
<https://semestriel.framapad.org/p/preconisations-gt-production-diffusion-9sh4?lang=fr>

En introduction à ce temps d'échange, **Marjorie Glas (COREPS)** présente deux nouveaux venus dans le groupe.

François Bourcier représente le syndicat national des metteurs en scène, qui a intégré le collège salariés. François Bourcier est metteur en scène et comédien. Il a été trois ans au CA du Off d'Avignon et fait aujourd'hui partie des états généraux du Off. Pendant le confinement, il a organisé un zoom mensuel « Solidaires » qui a rassemblé les compagnies de la région.

Sébastien Duenas remplace aujourd'hui Alexandra Lamothe et Santha Guerry pour SUD culture. SUD est un syndicat membre de l'union syndicale solidaire. Sébastien est administrateur d'un collectif d'artistes.

Marjorie Glas (COREPS) informe par ailleurs que la circulaire établissant les COREPS a été publiée, ce qui permettra la pérennisation et l'installation de COREPS dans toutes les régions. Cette circulaire met en place un comité des COREPS deux fois par an qui permettra de faire remonter à la DGCA et au CNPS les contributions des différents groupes. Le travail du jour, complété par la séance du 28 avril, devront aboutir à des préconisations qui seront présentées devant des élus locaux que nous inviterons.

Un temps est ensuite pris pour discuter collectivement des différents thèmes de préconisations abordés par le groupe, afin de préparer au mieux le prochain temps de réunion.

SOUTIEN A LA DIFFUSION

Nelly Vial (Regroupement des Cies de danse en AURA) considère qu'il faut faire en sorte que les aides au projet soient couplées à une aide à la diffusion, peut-être sur une temporalité de 2 ans.

Sophie Présumey (SYNDEAC) appelle à mieux définir l'aide à la diffusion : qu'est-ce qu'on aide, à quel moment ? Le SYNDEAC propose de réfléchir à partir du dispositif de l'APSV (porté par la Région et aujourd'hui disparu). La tournée est portée par compagnie et l'argent est versé aux lieux : il faut au minimum 5 dates sur 3 départements différents pour obtenir l'aide. La subvention est calculée sur le déficit prévisionnel sur l'accueil. Ce dispositif était une locomotive pour la tournée : toutes les dates supplémentaires bénéficiaient du versement.

Anna Delaval (SCC) interroge la pertinence d'aider les lieux labellisés alors qu'ils sont déjà subventionnés pour ces missions ? Elle considère qu'il faudrait plutôt aider les compagnies indépendantes.

Sophie Présumey (SYNDEAC) répond qu'aider les lieux, aide financièrement les compagnies par ricochet, et multiplie les occasions de montrer le travail. Une aide aux Cies arriverait à quel moment ? Le risque serait qu'elle pousse à vendre moins cher, ce serait du dumping.

Joséphine Gelot (Fédération des arts de la rue) considère qu'il faut aider l'autodiffusion, notamment certaines dates importantes en termes de visibilité (présence sur un festival, dates à Paris).

Gauthier Machado (SYNAVI) propose d'étendre cette notion de déficit, présente dans l'APSV, aux compagnies en auto-diffusion.

Joséphine Gelot (fédération des arts de la rue) rappelle qu'en arts de la rue, il n'y a souvent pas de billetterie.

Sébastien Duenas (SUD) explique que l'APSV était versée aux organisateurs, qu'ils soient des collectivités, des festivals, des lieux, etc. Mais à l'époque, ce dispositif a abouti à des logiques de cooptation auprès des compagnies. Il faut selon lui dépasser la question de qui reçoit l'aide, compagnies ou organisateurs, pour plutôt parvenir à flécher des spectacles qui n'auraient pas tourné sans ça.

François Bourcier (SNMS) suggère d'aider des lieux qui n'auraient pas les moyens d'accueillir, qui ne sont pas suffisamment dotés pour assurer une programmation régulière.

Anne-Laurence Chambon (Grand Bureau) explique qu'au CNM, les demandes de soutien s'articulent en deux volets : un volet création et un volet diffusion. Le CNM finance jusqu'à 30% du budget. L'organisateur qui demande la subvention choisit le ratio qui sera appliqué entre création et diffusion. Cette aide est conditionnée à un minimum de 3 ou 5 dates (selon les esthétiques). Elle s'applique notamment à des projets menés sur deux ans.

Gauthier Machado (SYNAVI) appelle à ce qu'une réflexion soit menée sur quels lieux sont aidés pour la diffusion. La diffusion est actuellement liée à l'engorgement des lieux plus qu'à des moyens. En aidant des lieux déjà subventionnés, on ne créera pas davantage de dates pour les compagnies. Il faut donc aller vers un soutien vers d'autres lieux, permettant de toucher d'autres publics.

Joséphine Gelot (Fédération des arts de la rue) demande à ce que le temps long soit reconnu afin de favoriser un travail de territoire et une immersion véritable.

Sébastien Duenas (SUD Culture) considère que lier le soutien entre création et diffusion, comme cela est fait par le CNM, est très intéressant et permettrait de toucher une plus grande diversité de projets et de compagnies.

Anne-Laurence Chambon (Grand Bureau) rappelle que l'autoproduction et l'autodiffusion sont très bien vues par le CNM. L'aide à la diffusion permet de compenser financièrement des dates intéressantes en termes de visibilité mais peu rétributrices.

Anne-Hélène Maussier (Groupe des 20) précise que, même quand les lieux sont labellisés, ils ne reçoivent pas nécessairement de subvention spécifique pour la diffusion. Souvent, les crédits sont fléchés sur l'aide à la création, l'EAC etc. Le dispositif APSV est positif, même s'il serait en effet nécessaire de l'ouvrir à d'autres lieux. Le problème que pose la diffusion en réseau est qu'il se fait en vase clos, mais il a le mérite de mettre dans des logiques de tournées.

Gauthier Machado (SYNAVI) fait part de sa réserve sur le fait de coupler aide à la création et à la diffusion : attention au risque de précarité que cela induit. Ce couplage ne peut aboutir à rogner sur les temps de travail, de répétition. Il y a un rapport inversé entre musique (où les temps de création sont plus courts et où la diffusion est importante) et les autres disciplines.

Anne-Laurence Chambon (Grand Bureau) indique qu'en musique, on commence à faire payer aux producteurs les lieux de résidence, y compris dans des SMAC. Cela est très problématique. En musique actuelle, les lieux sont accompagnés à la diffusion s'ils embauchent le plateau artistique, ce qui est inintéressant pour les producteurs, car ces derniers bénéficient de crédits d'impôts pour la création d'un spectacle musical. De fait, cela contribue à une compétition entre lieux et producteurs.

Julie Duchènes (Regroupement des arts de la danse) précise que, même dans les autres disciplines, il existe un paiement déguisé des salles de répétition. Par exemple, une salle est mise à disposition, mais il faut payer le technicien !

Joséphine Gelot (Fédération des arts de la rue) suggère que l'aide soit réservée à des formes qui ne permettent pas d'entrées de billetterie. Elle rappelle la situation particulière des arts de la rue : il n'existe qu'un seul label art de la rue, le CNAREP et pas de 2^{ème} ou 3^{ème} cercle de diffusion.

Marjorie Glas (COREPS) rappelle que la précédente réunion du groupe a consisté à tâcher d'identifier des espaces de diffusion alternatifs.

Sébastien Duenas (SUD Culture) pense qu'il faut interroger le champ et la typologie des lieux. Qu'est-ce qu'un lieu de diffusion ? Quand l'artiste est-il au travail : lorsqu'il cherche ? Lorsqu'il répète ? Une aide à la création des lieux est souvent réduite à un prêt de plateau, sans apport financier pour payer l'emploi. Or, une aide à la création devrait représenter une co-responsabilité salariale. Il est donc essentiel de bien distinguer les apports en coproduction des prêts de plateau simples.

Sophie Présemy (SYNDEAC) propose de réfléchir aussi à l'embouteillage dans les lieux de diffusion dédiés car les lieux alternatifs ne permettent pas d'accueillir tous les spectacles. Elle revient sur l'aide de l'ONDA (regroupement de programmeurs qui effectuent notamment un repérage). Si trois lieux se coordonnent, il y a une aide au déplacement. Cela marche bien pour les spectacles à l'international, mais aussi à l'échelle nationale. La contrainte est qu'il faut trouver trois partenaires hors Région et qu'un des trois doit être partenaire de l'ONDA (logique de réseau). Le problème est aussi qu'on peut être repéré par l'ONDA sans le savoir, ce qui ne permet pas de s'appuyer dessus pour la diffusion.

François Bourcier (SNMS) précise qu'il existe aussi des salles qui n'ont pas de budget de fonctionnement et qui ne sont pas exploitées. Or, ces salles pourraient contribuer à la dynamique de diffusion de certaines compagnies.

Sophie Présemy (SYNDEAC) objecte que tourner dans des salles sans fonctionnement prive les compagnies du travail préalable sur les territoires. Les compagnies ne peuvent pas prendre en charge ce travail-là.

Julie Duchènes (Regroupement des compagnies de danse) propose une prime au partenariat, à la mise en lien. Entre les lieux, ou entre lieux et compagnies.

Anne-Hélène Maussier (groupe des 20) rappelle que l'ONDA n'aide que certains lieux. Ce qui est intéressant, c'est la coopération entre lieux et compagnies.

FINANCER LA PRISE DE RISQUE

Nelly Vial (Regroupement des cles de danse) propose de subventionner la prise de risque des programmeurs, en rappelant que programmer de la danse est considéré comme une prise de risque en soi.

Julie Duchènes (regroupement des cles de danse) ajoute qu'en la matière, les programmeurs ne programment que des valeurs sûres, des compagnies déjà reconnues. La prise de risque peut aussi concerner l'émergence, les premiers spectacles.

Anna Delaval (SCC) s'interroge sur la manière de quantifier artistiquement la prise de risque. Il faut selon elle respecter la liberté des programmeurs. Si les institutions abondent dans ce sens, cela peut s'avérer très dangereux. La prise de risque peut par ailleurs être un argument à double tranchant, utilisé pour ne pas programmer des spectacles « risqués ».

Anne-Hélène Maussier (Groupe des 20) rappelle ce qu'est la réalité économique d'un lieu. Parfois, les salles savent que le public ne suivra pas. Cela a un impact sur la billetterie, mais aussi l'image du lieu, la fidélité des spectateurs. Aider à cet endroit peut être intéressant, mais on n'est pas seulement sur un risque « artistique ». Le risque peut être aussi lié à un retour négatif du public, qui peut mettre à plat un travail au long cours.

LA QUESTION DES SERIES

Nelly Vial (regroupement des cles de danse) afin d'éviter les dates isolées et de laisser le temps du travail, d'accepter dans un 1^{er} temps que la jauge soit divisée par le nombre de dates.

Joséphine Gelot (Fédération des arts de la rue) informe qu'un réseau se monte actuellement dans les arts de la rue au niveau de la région. L'objectif est de permettre des séries de dates, entre lieux sans moyens et lieux dédiés. Il s'agit de penser la série aussi au niveau d'un territoire, au-delà de l'économique, il faut intégrer la question écologique, la question du sens, etc.

Marjorie Glas (COREPS) indique que certaines collectivités souhaitent réfléchir à mise en réseau entre communes ou communautés de communes permettant de collecter des fonds et d'organiser des séries locales. Les préconisations peuvent donc aussi concerner les pratiques des élus.

Sébastien Duenas (Sud Culture) suggère de parler d'implantation plutôt que de séries, qui ne concernent que les gros lieux. Il faut ralentir, résister à l'injonction à créer vite et à diffuser beaucoup.

Nelly Vial (regroupement des cles de danse) considère qu'il faut aider l'implantation territoriale des compagnies, et remplacer l'aide à la création par l'aide au projet.

Anna Delaval (SCC) suggère plutôt une aide à l'activité, c'est-à-dire défendre l'activité globale d'une compagnie et pas seulement ses activités de création et de diffusion. La Région donnait des aides à l'activité à des compagnies qui n'étaient pas conventionnées, cela permettait d'englober beaucoup de plus de choses.

Anne-Laurence Chambon (Grand Bureau) ajoute que les coûts de sécurité contribuent à manger les budgets de création, il faut en informer les tutelles.

Marjorie Glas (COREPS) informe que les groupes Festival et Protocole montent actuellement une cellule commune pour alerter les pouvoirs publics sur cette question et animer lorsque nécessaire, des temps de médiation entre préfecture et acteurs culturels.

Suite des travaux, organisation du groupe

A partir d'une synthèse du framapad que Marjorie transmettra dans le courant de la semaine prochaine, il est proposé de créer des petits groupes de travail sur les thèmes suivants :

- Coopération
 - Aide à la diffusion
 - Définir ce qu'est un lieu de diffusion
- Chacun des groupes devra travailler à établir des préconisations d'ici le 24 avril

28/04 – 10h – réunion en visio-conférence : présentation d'une synthèse des préconisations, identification des accords et désaccords, réflexion sur une stratégie de diffusion de ces préconisations.

14/06 – 16h – organisation d'une réunion publique en visio-conférence pour présenter les préconisations du groupe. Invitation des DAC et des élus locaux pour un échange constructif.

Etaient présents à cette réunion :

Salariés

Antoine Galvani – SAMPL CGT

Romain Baret - SAMPL CGT

François Bourcier - SNMS

Employeurs

Julie Mestre – AFO / Les Forces Musicales

Emmanuelle Nonet –SCC

Camille Chabanon - FEVIS PROFEDIM

Sophie Présumey – SYNDEAC

Marie-Caroline Guérard – Fédération des arts de la rue

Julie Duchènes - Regroupement des compagnies de danse en AURA

Anne-Hélène Maussier – les Quinconces

Hugo Frison – Théâtre de Die, Groupe des 20– Théâtre de Die, Groupe des 20

Nelly Vial - Regroupement des compagnies de danse en AURA

Anne-Laurence Chambon – Grand Bureau

Coordination

Marjorie Glas – coordination COREPS

Camille Wintrebert – Auvergne-Rhône-Alpes spectacle vivant

DETAIL DES ECHANGES

Formalisation de préconisations en matière de soutien à la production et à la diffusion

Des petits groupes se sont constitués en amont de la réunion pour travailler à l'établissement de préconisations précises. Ces préconisations ont vocation à être discutées dans le cadre de cette réunion.

GROUPE 1 - Soutien à la diffusion

PROPOSITIONS

- 1- Coupler aide à la production et aide à la diffusion sur deux ans
- 2- Subventionner la série dans un même lieu (Aide au déficit)
- 3- Subventionner la tournée (modèle APSV)
- 4- Soutenir l'auto-diffusion dans des lieux sans licence
- 5- Aider à la visibilité des cics régionales dans les festivals internationaux
- 6- Aider les lieux pour des spectacles en déficit
- 7- Renforcer l'aide aux festivals
- 8- Mieux communiquer sur tous les types d'aides

RETOURS / ECHANGES

Antoine Galvani – SNAM CGT considère que coupler l'aide à la production et à la diffusion, ou subventionner les séries s'adressent plus aux cics de théâtre. Dans la musique, on a plus besoin de diffusion que de production. Ces deux dispositifs risquent de s'adresser à des équipes déjà très structurées qui captent déjà beaucoup de subventions (cf CNM qui impose la nécessité de déjà 5 dates programmées > dans certains secteurs, il est difficile d'anticiper autant)

Anne Laurence Chambon - Grand Bureau dit ne pas concevoir d'aide à la production sans un minimum de diffusion, surtout en musique. Il est important que ce soit le producteur qui continue d'engager le plateau artistique (Le GIP café culture, qui rémunère directement les artistes, n'est pas pris en compte dans dates de diffusion, cela ne permet donc pas d'obtenir des subventions.

Camille Chabanon - FEVIS / PROFEDIM attire l'attention sur un éventuel effet d'aubaine qui nuirait aux équipes artistiques dans le cadre de l'auto-diffusion. L'objectif de ce dispositif est bien d'aller vers d'autres lieux, qui n'ont pas d'équipes de programmation : ces équipements pourraient servir aux équipes artistiques.

Anne Laurence Chambon - Grand Bureau : attire de son côté l'attention sur les anciens lieux de culte dans les communes rurales, souvent sous-utilisés par les mairies.

Antoine Galvani – SAMPL CGT fait part de ses réserves sur l'autodiffusion. Cela s'adresse à des lieux qui ne programment pas habituellement, or, le GIP café culture répond à cela (une réflexion est en cours pour étendre le dispositif à d'autres types de lieux). Mieux vaut soutenir cette façon de faire, plutôt que de dédouaner les programmeurs en mettant tout le travail logistique sur le dos des équipes artistiques.

Romain Baret - SAMPL CGT ajoute qu'il est normal qu'on ne puisse pas mettre les dates du GIP dans les dossiers de subventions, sinon il y aurait un double financement. Pour les lieux ne bénéficiant pas du GIP, il existe une aide du FONPEPS pour les petites jauges.

Anne Laurence Chambon - Grand Bureau dit préférer engager elle-même les artistes, et donc faire appel au FONPEPS plutôt qu'au GIP.

Antoine Galvani – SAMPL CGT explique que la CGT défend l'emploi direct. Concernant le couplage des aides, il indique que les spectacles ont besoin d'être construits et tournés sur un temps long. Il n'est pas simple d'avoir déjà des dates de tournée quand on est en création.

Marjorie Glas (COREPS) demande si le couplage tel que défini dans le dispositif signifie nécessairement que l'aide à la production est conditionnée à de la diffusion.

Nelly Vial - Regroupement des compagnies de danse en AURA explique que chaque aide à la création aux Cies devrait intégrer une enveloppe sur la diffusion sur deux ans, pour éviter d'avoir à créer un nouveau spectacle et faire des demandes chaque année (cette aide pourrait être utilisée pour embaucher un chargé de diffusion).

Antoine Galvani – CGT Spectacle : demande donc si cela signifie que la diffusion n'a pas à être totalement arrêtée au moment de l'aide à la création.

Nelly Vial - Regroupement des compagnies de danse en AURA : explique qu'il faudrait présenter une date de 1^{ère} et une stratégie de diffusion pour demander l'aide. Le versement de l'aide pourrait se faire en deux temps.

François Bourcier – SNMS a l'impression que cette aide va revenir aux structures : quid des artistes ou des techniciens ? L'espace-temps de la création n'est pas reconnu.

Nelly Vial - Regroupement des compagnies de danse en AURA : propose qu'une partie de l'enveloppe soit utilisée pour développer la stratégie de diffusion du spectacle. C'est en effet destiné à la Cie, mais cela permet de donner de la visibilité au spectacle.

Anne Laurence Chambon - Grand Bureau ne voit pas comment on peut aider directement les artistes ou les techniciens. Ne faut-il pas une structure qui porte le projet ?

François Bourcier – SNMS : répond qu'il arrive que les cies mettent l'argent ailleurs que sur les salaires. Beaucoup de cies ont utilisé les aides pour faire de nouvelles créations, louer des lieux, sans prendre en compte le salaire des artistes.

Anne Laurence Chambon - Grand Bureau explique qu'il y a une obligation de justifier du brut engagé pour les aides SPEDIDAM ou ADAMI. On peut imaginer de conditionner ces aides au versement de salaires, donc de les flécher sur l'emploi.

Antoine Galvani – SAMPL CGT considère que cela doit en effet faire partie des critères. Par ailleurs, quand des spectacles vendus aux diffuseurs, des habitudes ont été prises de payer des cessions qui ne couvrent pas le coût des salaires : il devient difficile pour les artistes non subventionnés d'obtenir une rémunération correcte.

Camille Chabanon – FEVIS / PROFEDIM considère qu'il est nécessaire d'avoir le point de vue des élus par rapport aux lieux sous exploités. Quel serait leur intérêt pour les investir, les mettre à disposition ?

Marjorie Glas (COREPS) précise qu'il faudrait peut-être ajouter des mises en garde dans cette préconisation de soutien à l'autodiffusion afin d'éviter les effets d'aubaine.

Nelly Vial - Regroupement des compagnies de danse en AURA trouve que ce dispositif doit être soumis à évaluation. Les aides à l'autodiffusion doivent être argumentées (présence sur le territoire, nécessité, il n'est pas question de juste louer des salles)

Marjorie Glas (COREPS) rappelle que pour la DRAC et la Région, il n'y a pas de prise en compte des dates auto-diffusées dans les dossiers d'aide : faut-il faire entendre cette nécessité ?

Romain Baret - SAMPL CGT rappelle que l'aide aux petites jauges FONPEPS peut être mobilisée pour des lieux de culte

Antoine Galvani – CGT Spectacle ajoute que les dispositifs du FONSAT (emploi direct par des lieux qui ne font pas de spectacle) et des paniers artistiques (emploi direct) existent déjà. L'aide à l'auto-diffusion fait un peu doublon.

Camille Chabanon - FEVIS PROFEDIM précise que ce dispositif vise plutôt les équipements déjà équipés, mais pas exploités.

Romain Baret - SAMPL CGT répond qu'ils sont aussi éligibles s'ils ont des PV de sécurité

Julie Mestre AFO / LFM mentionne les lieux laissés à l'abandon dans quartiers QPV, ou en milieu rural : c'est là que l'auto-production se fait. Avec l'orchestre des Pays de Savoie, quand il y a autoproduction, c'est pour compléter une série de concerts, dans une notion d'intérêt général.

Romain Baret - SAMPL CGT: répond que dans ce contexte, la compagnie ou l'orchestre peut demander le FONPEPS (aide APAJ).

Anna Delaval - SCC intervient pour dire que le plan chapiteau permet aussi de sortir de cette idée des petites salles : il mêle toutes les collectivités pour s'implanter à long terme sur un milieu rural (diffusion, action culturelle...). Cela pourrait faire partie des préconisations. Le dispositif n'est pas encore en place dans les régions, mais il est dans l'intérêt des collectivités.

Anne Laurence Chambon - Grand Bureau reprend la parole pour dire que tous les lieux n'ont pas le PV de sécurité. Par ailleurs, APAJ ne prend en charge qu'une petite partie du coût plateau, et ne permet pas de prendre des risques en tant que producteur.

Antoine Galvani – CGT Spectacle : précise que la CGT ne portera pas d'opposition frontale sur l'aide à l'auto-diffusion, mais souhaitait noter les réserves qui sont les siennes.

Groupe 2 - STRUCTURATION DES EQUIPES / EMPLOI

PROPOSITIONS

- 1- Aide à la pérennisation des postes support (aide à l'emploi permanent et à la mutualisation)
- 2- Prise en compte de la réalité de l'emploi dans les aides : aide à l'emploi artistique hors temps de création notamment)
- 3- Prise en compte de la masse salariale dans les aides publiques (comprenant le travail administratif)
- 4- Inciter à la prise en compte des salaires dans les aides à la résidence

Le groupe fait part de ses question concernant les points suivants qui avaient été évoqués lors d'une précédente réunion :

- Existence du délai d'existence juridique d'une structure : pourquoi le supprimer ? ce délai permet d'avoir du recul sur la solidité d'une structure.
- Soutenir les travailleurs précaires, oui, mais selon quelle échelle ?

RETOURS / REMARQUES

Nelly Vial - Regroupement des compagnies de danse en AURA revient sur la proposition de prise en compte de l'emploi intermittent pour les temps de recherche : la réglementation est très limitante, aussi pour l'EAC. On demande d'intervenir en tant qu'artiste, mais on n'a pas de rémunération en tant qu'artiste. Il faut reconnaître l'emploi en termes de direction artistique : tout le monde sait que les artistes dirigent les cie, mais ils ne sont pas reconnus comme tels. Or, les subventions DRAC sont versées à un direction artistique bien particulière. La réalité des pratiques est occultée.

Camille Chabanon - FEVIS / PROFEDIM est d'accord, sur les équipes permanentes, pour mieux valoriser la quote part des équipes supports dans les aides au projet

Julie Duchènes - Regroupement des compagnies de danse en AURA appelle à une certaine vigilance sur les métiers supports : quand les postes sont mutualisés, les charges de travail explosent, en raison de la superposition des échéances.

Marjorie Glas (COREPS) ajoute, concernant la mutualisation, qu'elle ne protège pas du harcèlement, du burn-out. Il faut interroger la qualité de vie au travail, aborder le suivi de carrières, etc.

Groupe 3 - RESIDENCES, RECHERCHE, CONDITIONS DE PRODUCTION, SOUTIEN A L'EMERGENCE

PROPOSITIONS

- 1- Aide à une cie tutrice / à un système de compagnonnage
- 2- Objectiver les critères de l'émergence (par exemple, on est émergent jusqu'à la 3^e création)
- 3- Soutien aux 1^e parties
- 4- Favoriser le temps long sur un territoire
- 5- Axer le soutien davantage sur les lieux intermédiaires et indépendants plutôt que sur les lieux conventionnés
- 6- Soutien à l'émergence par un système de soutien à la création et à la diffusion pour les équipes non repérées

RETOURS / ECHANGES

Antoine Galvani – SAMPL CGT distingue l'émergence des cie de celle des artistes : cela est plus sain pour ne pas tomber dans le jeunisme. Il se dit par ailleurs plutôt opposé à une aide à la résidence aux cie plutôt qu'aux lieux.

Sophie Présumey – SYNDEAC propose qu'il y ait des aides sur des projets de cie plutôt que sur la création, pour ne pas que le calendrier de la cie soit déterminé par les délais de subventions.

Groupe 4 - COOPERATION / ESPACES DE DIFFUSION

PROPOSITIONS

Julie Duchènes - Regroupement des compagnies de danse en AURA revient sur les différents points travaillés par le groupe.

Interconnaissance : mieux se connaître, espaces de discussion, dynamiser les réseaux :

- Rencontres en AURA pour tous les professionnels, collectivités, de façon itinérante
 - présentation de dispositifs de financement, de réseaux, ateliers
 - rencontres entre programmeurs et cie, sans enjeu de diffusion : espaces informels, conviviaux, présentations libres de cie

Soutenir les coopérations existantes, optimiser les mobilités :

- impulser des coopérations entre des acteurs d'un même territoire, des structures qui n'ont pas de lieu, pour diffuser des artistes (type Format Danse)
- Encourager les résidences missions : CTEAC, conventions locales, etc. Temps long nécessaire pour faire du maillage, veiller à mêler action culturelle, création et diffusion, et inclure la cie comme un véritable partenaire de la résidence. Inclure un chargé de mission du territoire pour le travail de maillage territorial > ce travail ne peut pas reposer uniquement sur la cie
- Impulser des solidarités entre lieux : ex Réseau Renard. Mise à disposition de compétences
- Instaurer des artistes associés dans scènes conventionnées
- Mieux encadrer cette relation artistes associés / lieux > capitaliser sur les compétences de chacun
- Mieux encadrer la présence de cie ou d'artistes sur un territoire > échange avec les équipes du lieu, avec les publics.
- Favoriser les diffusions mutualisées entre différents lieux d'un territoire.

Elargir la diffusion :

- Plan chapiteau : pousser les murs des théâtres
- Soutenir la programmation hors les murs
- Encourager les saisons culturelles départementales. Créer une cartographie des collectivités volontaires pour mettre à disposition des espaces

Créer des comités de programmation dans les lieux :

- Encourager la concertation et la démocratie > rendre acteurs les publics
 - Comités de jeunes (Derrière le Hublot, Villeurbanne capitale de la culture, Avignon enfants à l'honneur, Momix Prix du public)
 - Développer comités culturels dans les communes : mieux se connaître entre élus et équipes artistiques sur un territoire
 - Comités de programmation dans les lieux plus larges (artistes associés, membres de l'équipe), éviter la sursollicitation d'une seule personne
 - Cartes blanches aux cie invitées ou associées > émergence, 1ères parties

RETOURS / ECHANGES

Camille Chabanon - FEVIS PROFEDIM considère qu'il faudra faire la suture entre les préconisations d'un groupe à l'autre

Hugo Frison – Théâtre de Die, Groupe des 20 revient sur les artistes associés dans les scènes conventionnées : cela n'est pas compatible avec le budget artistique. C'était l'intention de départ au théâtre de Die qu'il dirige, il voudrait une présence sur le territoire, mais comment préserver aussi une forme de diversité des propositions avec un budget aussi réduit ? La création d'une sorte de SCIC est actuellement en réflexion pour avoir une place de chapiteau, permettre des accueils de chapiteaux en auto-production. Cela permettrait d'écrire un projet artistique ensemble avec le territoire, les cie, la collectivité. Il regarde avec attention les plans chapiteaux.

Nelly Vial - Regroupement des compagnies de danse en AURA demande s'il existe des aides spécifiques aux associations d'artiste.

Hugo Frison – Théâtre de Die, Groupe des 20 répond que les aides à la résidence sont sur 3 ans, mais qu'il s'agit de petites sommes (entre 10 et 15 000 euros) et limité dans le temps. L'idée des appels à projets sur des projets de recherche avec des cie locales est très intéressante car cela permet des propositions in situ.

Nelly Vial - Regroupement des compagnies de danse en AURA ajoute que pour les artistes, une résidence longue permet d'installer un travail, un A/R avec l'équipe du lieu, de gagner en maturité, en visibilité, en expérience, en réseau. Elle insiste sur la notion de maison, d'un lieu où travailler, en dehors de la dimension du financement.

François Bourcier – SNMS insiste sur l'avantage d'être accompagné longtemps : cela permet de travailler sur un lien social avec le territoire, les publics, les spectateurs. Le lien est beaucoup plus puissant. Le problème est que cela bloque d'autres cie, mais cela permet un travail en profondeur. Parfois un an, c'est trop court, on survole.

Hugo Frison – Théâtre de Die, Groupe des 20 s'interroge sur l'ancrage des cie : il est souvent compliqué d'associer une cie installée à distance.

Prochaine réunion

Prochaine étape : synthèse des préconisations par Marjorie, discussion sur la base de la synthèse et stratégie de diffusion de ces préconisations.

Une rencontre Professionnelle est organisée par l'agence le 12 septembre au Théâtre de la Renaissance (Oullins) et intitulée « Vers de nouvelles relations dans les circuits de production ? ». Ce pourrait être une occasion de visibiliser les travaux du groupe.

Etaient présents à cette réunion :

Salariés

Romain Baret / CGT
Samantha Guerry / Sud Culture
François Bourcier / SNMS

Employeurs

Lila Fourcade / Forces musicales
Florent Brique / Jazz (ra) SMA
Joséphine Gelot / fédération des Arts de la rue
Gautier Machado / Synavi
Sophie Prémey / SYNDEAC
Camille Chabanon / Profedim – Fevis

Etat et collectivités

Mila Konjikovic, Région Auvergne-Rhône-Alpes

Coordination

Marjorie Glas – coordination COREPS
Marie-Laurence Sakaël – Auvergne-Rhône-Alpes spectacle vivant

DETAIL DES ECHANGES

Tour d'actualité

Romain Baret (CGT) informe sur la tenue d'une manifestation concernant les hausses de salaires. Les NAO sont toujours reportées, et certains postes sont rémunérés en dessous du SMIC

Camille Chabanon (FEVIS / Profedim) explique qu'une enquête flash a été menée sur la fréquentation des festivals cet été : les retours assez mitigés sur la fréquentation. Il y a eu de très beau succès mais pas partout.

François Bourcier (SNMS) explique qu'un tableau comparatif entre Avignon Off 2019 et 2022 a été mis en place et qu'une modification complète des fréquentations semble d'ores et déjà apparaître. La baisse de fréquentation est estimée entre 25 et 30%. Il revient ensuite sur la problématique du NTH8 et des Asphodèles et explique que le SNMS prévoit de monter au créneau concernant la multiplication des appels d'offre, qui mettent en concurrence les équipes.

Camille Chabanon (FEVIS / Profedim) fait part de l'inquiétude actuelle qui traverse le secteur : la crise énergétique pourrait avoir pour conséquence une diminution de la marge artistique à cause de la hausse des coûts fixes.

Lila Forcade (AFO / LFM) dit que cela risque d'avoir aussi une incidence sur la fréquentation : il y a une pression importante pour maintenir les programmations.

Joséphine Gelot (FNAR) explique que, côté arts de la rue, si la fréquentation a été bonne, il y a eu beaucoup moins de professionnels sur les festivals, notamment les programmeurs étrangers. Cela peut être dû aux reports qui existent encore dans les arts de la rue.

Gautier Machado (SYNAVI) fait part de la méfiance du SYNAVI vis-à-vis des appels à projets. Il se dit également inquiet quant au dialogue avec la Région. Les baisses de subvention aux lieux auront des répercussions sur les compagnies. Une analyse est en cours pour les aides à l'EAC qui semblent être en baisse également.

Samantha Guerry (SUD) revient sur les dispositifs solidaires existants (FONSAT, paniers) et craint que ces derniers ne disparaissent ou que les aides publiques ne baissent.

Gautier Machado (SYNAVI) précise que les dispositifs Eté culturel et plan de relance mis œuvre par la DRAC ont été très positifs. Cependant, peu de dossiers ont été soutenus in fine. Le résultat est donc en demi-teinte.

Retours sur la journée du 12 septembre consacrée aux circuits de production du spectacle vivant

Sophie Présumey (SYNDEAC), qui était présente fait un premier retour. Elle indique qu'il y avait beaucoup de compagnies et malheureusement peu de lieux. Beaucoup de préconisations ont émergé, des souhaits. Les constats sont opposés à ce qui attend malheureusement le secteur (besoin de temps vs AAP notamment). Les équipes ont besoin de visibilité, besoin de travailler sur des temps

plus longs, il y a une méfiance vis-à-vis des appels à projets. Il est de plus en plus difficile de financer le travail de développement et de recherche, celui qui ne se voit pas.

Gautier Machado (SYNAVI) qui était également présent, complète. Il y a été question de décroissance, de droits culturels, d'interconnaissance entre équipes et lieux. Un tas d'initiatives intéressantes émanant de lieux et aussi de compagnies ont émergé. La matinée a permis de voir que les inventions existent. L'après-midi a permis d'imaginer de nouveaux dispositifs. Plusieurs des initiatives identifiées passent par des structures qui ne sont pas issues du Spectacle Vivant. Cela est à mettre en lien avec la baisse de fréquentation. Il faut donc sortir des lieux mais avec leur aide. La question qui se pose est celle de comment aller à la rencontre de nouveaux lieux, donc de nouveaux publics ?

Camille Chabanon (Profedim / FEVIS) ajoute que le public de l'évènement était surtout incarné par les compagnies. Manquaient les élus. Nous manquons d'échanges avec ces derniers. Il faut leur faire part de nos préconisations.

Mila Konjikovic (Région AURA) explique qu'il y a actuellement une tendance lourde dans les collectivités à l'appel à projet. Les élus de la région sont attachés à ce format. Mais il est possible faire remonter vos questions et trouver une certaine agilité dans les modalités de construction des dossiers de demandes de subventions. Il faudrait pour cela entrer dans le détail technique, la Région est preneuse d'idées en la matière. Ainsi, il est important pour les services techniques de la Région d'avoir le plus de matière possible, notamment concernant la diffusion dans les zones rurales et dans des lieux non classiques, et concernant les critères des AAP, pour faire remonter aux élus vos besoins et propositions.

Joséphine Gelot (FNAR) suggère que le groupe s'adresse à la DRAC et à la Région pour discuter des préconisations qu'il a émises. Concernant l'échelon des collectivités locales, on peut s'adresser aux élus qui ont un intérêt pour la thématique. Certains élus ne se sentent pas du tout armés., auquel cas il est préférable de travailler avec les techniciens, plus aguerris.

Samantha Guerry (SUD) pense qu'il est important d'aller vers les zones rurales pour sensibiliser les élus.

Joséphine Gelot (FNAR) suggère que l'ADACARA suive cette thématique. Elle se demande s'il faut privilégier des rendez-vous avec élus et techniciens par type de territoire (échelons).

François Bourcier (SNSM) considère que la transversalité est importante afin que chacun entende les problématiques de l'autre. Nous pourrions travailler ensuite en sous-groupes si besoin.

Joséphine Gelot (FNAR) n'est pas d'accord. Elle insiste sur le rapport de domination qui peut exister entre DRAC et petites collectivités. Les modes de coopération pour les collectivités sont plus modestes, elles sont peu habituées aux politiques culturelles.

Camille Chabanon (Profedim / FEVIS) propose de faire dans un premier temps une réunion collective puis de thématiser avec des interlocuteurs différents. On a tous des spécificités mais nous avons à mener des discussions génériques, dans le sens d'un peu de pédagogie et d'interconnaissance. Faire en deux temps, c'est plutôt bien.

Il est donc décidé d'inviter des élus et des DAC de différents échelons territoriaux pour leur présenter des préconisations, notamment sur la question des appels à projets. Cela pourrait être fait en visioconférence d'ici la fin de l'année.

Joséphine Gelot (FNAR) propose qu'en parallèle de cette thématique, celle de l'éthique de la relation entre salariés, compagnies et lieux soit également travaillée. Quelque chose est en train de se rompre. Il faut trouver des moyens innovants pour se connaître, remettre des règles.

Camille Chabanon (Profedim / FEVIS) informe le groupe que la FEVIS et le Groupe des 20 organisent, le 16 novembre prochain, une table-ronde concernant la relation entre indépendants et espaces de sélection.

Gautier Machado (SYNAVI) suggère de procéder à une recension d'expériences : association de compagnies, comité de programmation, voir comment se pose ailleurs la question du choix. Actuellement, les créneaux de programmation se réduisent. Comment faire sans ce choix ?

Le groupe décide de traiter de l'éthique de la relation entre lieux et équipes artistiques à partir de janvier 2023.

Camille Chabanon (FEVIS / Profedim) pense que la question des conditions de travail, le critère du bien-être au travail... pourraient être une porte d'entrée dans la discussion. Il pourrait y avoir une discussion croisée avec le GT emploi formation.

Sophie Présumey (SYNDEAC) pense que ce groupe Production Diffusion pourrait mobiliser deux passerelles, l'une avec le groupe politiques publiques, l'autre avec le groupe emploi formation. Fusionner des groupes pourrait permettre de solutionner la présence élus.

Romain Baret (CGT) considère qu'une réduction du nombre de groupes pourrait faciliter le suivi des dossiers (par exemple concernant la question du travail illégal).

Sophie Présumey (SYNDEAC) appelle à une fusion temporaire car les thématiques et les temporalités sont différentes.

François Bourcier (SNMS) considère qu'un travail commun sur le travail illégal aurait du sens dans la mesure où les contrôles ont un impact sur la production diffusion. Il donne l'exemple du festival Off d'Avignon : la problématique est comment mieux aider les compagnies pour sortir du travail non déclaré.

Marjorie Glas (COREPS) demande que la réorganisation des groupes soit discutée au sein des organisations membres du COREPS puis remontées lors de la plénière et du comité de pilotage du 8 novembre.

Florent Briqué (Jazz(s)RA) intervient et revient sur le travail difficile des chargés de diffusion. Il prend l'exemple de Grenoble : les professionnels se retrouvent sous des montagnes de production, malgré les comités de programmation. Il faut revoir les réseaux de diffusion, pour une meilleure valorisation des activités telle que l'EAC. C'est l'offre qui est démesurée, et l'absence de tournée n'est pas forcément liés à la responsabilité des programmeurs.

Julie Duchènes (regroupement des cics de danse en AURA) appelle à créer un pont entre l'EAC et la création, en remettant la création au cœur de l'EAC. Il faut permettre aux équipes d'habiter un territoire un certain temps. Les thématiques sont au fond communes avec le GT territoire-habitants, où plusieurs élus siègent.

Samantha Guerry (SUD) appelle à donner une chance aux invisibles vis-à-vis des programmeurs.

Gauthier Machado (SYNAVI) propose de soumettre les préconisations du groupe aussi au groupe Politiques Publiques. Notamment pour aborder une thématique brûlante, celle de la politique culturelle de la Région.

Mila Konjikovic (Région AURA) dit que la Région souhaite travailler ensemble sur la construction des nouveaux dispositifs qui vont être mis en place prochainement. D'autres travaux seront à mener sur un temps plus long, par exemple sur la thématique de l'environnement, des relations employeurs / salariés, etc.

Joséphine Gelot (FNAR) demande quels seront les moyens d'infléchir des choses ?

Gautier Machado (SYNAVI) se dit inquiet de l'absence de concertation. A quoi sert le COREPS, si la plénière et le comité de pilotage ont lieu après l'Assemblée générale de la Région, prévue les 20 et 21 octobre ?

Mila Konjikovic (Région AURA) explique que la co-construction pourra tout de même se faire sur un temps plus long. L'assemblée plénière de la Région va déterminer les grands axes de la politique, poser des orientations stratégiques globales. Le contenu précis et les modalités des dispositifs pourront être discutés par la suite. Il est prévu que la présentation de la politique culturelle régionale ait lieu lors de l'assemblée plénière d'octobre.

Camille Chabanon (Profedim / FEVIS) trouve qu'il serait intéressant d'avoir un RDV pour échanger sur les critères de l'appel à projet.

Le groupe convient de l'envoi d'une délégation à la Région pour un échange technique concernant les modalités des appels à projet.

Mila Konjikovic ajoute ne pas avoir à ce jour d'information précise sur les évolutions budgétaires

Suite des travaux du groupe

- Sébastien Duenas (SUD) est disponible pour préparer la prise de parole du groupe lors de la plénière du 8 novembre. Sophie Présumey (SYNDEAC) veut bien aider à la préparation mais ne sera pas disponible le Jour J.

- Une délégation se rendra à la Région pour discuter des modalités techniques des AAP (RDV pris le 27 octobre)

- Une visioconférence avec élus et DAC sera organisée fin novembre début décembre pour que le groupe échange autour de ses préconisations.

- Un travail autour de l'éthique de la relation sera lancé à partir de janvier

Ces deux thématiques (relations aux élus / éthique de la relation) pourront être organisées en sous-groupes.